



## Congo

---

### Examen national 2015 de l'Éducation pour tous

*Ce rapport a été préparé par les autorités nationales compétentes en vue du Forum mondial sur l'éducation (Incheon, République de Corée, 19-22 mai 2015). Soumis en réponse à l'invitation de l'UNESCO à ses États membres, il examine les progrès réalisés depuis 2000 pour atteindre l'Éducation pour tous (EPT).*

*Les idées et opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et n'engagent en aucune façon l'UNESCO. Les désignations employées et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.*

*Ce document peut être cité comme suit : "Examen national 2015 de l'Éducation pour tous : Congo". Pour toute information, contacter : [efa2015reviews@unesco.org](mailto:efa2015reviews@unesco.org)*

# République du Congo



**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,  
SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION**

## **RAPPORT NATIONAL DE L'EVALUATION DE L'EDUCATION POUR TOUS (EPT) AU CONGO**

Rédigé Par **Moïse BALONGA**, Consultant national.

Sous la coordination de l'UNESCO

Brazzaville, décembre 2014

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>i</b>
<b>LISTES DES SIGLES ET ABBREVIATIONS</b> .....	<b>ii</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX- GRAPHIQUES- ENCADRES</b> .....	<b>iii</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>iv</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>v</b>
<b>SECTION I : INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
1.1. Contexte géographique .....	2
1.2. Contexte sociodémographique .....	2
1.3. Impact du VIH/SIDA sur le système éducatif .....	4
1.4. Contexte économiques.....	5
1.5. Financement du secteur de l'éducation .....	7
1.6. Stratégie nationale de développement .....	7
1.7. Cadre de la politique de l'éducation nationale .....	10
<b>SECTION 2 : SITUATION DE L'EPT EN 2000</b> .....	<b>13</b>
2.1 Brève description des principaux indicateurs de l'EPT en 2000.....	13
2.2 Objectifs nationaux de l'EPT à l'horizon 2015 .....	16
2.3 Rôles des acteurs dans l'éducation.....	17
<b>SECTION III : LES PROGRES VERS LES OBJECTIFS DE L'EPT ET DEFIS RESTANTS</b> .....	<b>18</b>
Objectif 1 : Développer l'éducation et la protection de la petite enfance .....	18
Objectif 2 : Réaliser l'enseignement primaire universel .....	20
Objectif 3 : Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes .....	25
Objectif 4 : Améliorer les taux d'alphabétisation des adultes .....	27
Objectif 5 : Atteindre la parité et l'égalité des sexes dans l'éducation.....	29
Objectif 6 : Améliorer la qualité de l'éducation .....	30
<b>SECTION IV : MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES DE L'EPT</b> .....	<b>36</b>
<b>SECTION V : PERSPECTIVES POUR L'APRES-2015</b> .....	<b>40</b>
5.1. Les défis au niveau national .....	40
5.2. Priorités nationales .....	41
5.3. Recommandations pour le post 2015.....	41
<b>REFERENCES</b> .....	<b>43</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>I</b>
ANNEXE 1 : TABLEAUX STATISTIQUES .....	I
ANNEXE II : GLOSSAIRE DES EXPRESSIONS EMPLOYÉES .....	IV

## **LISTES DES SIGLES ET ABBREVIATIONS**

**DSSE** : Document de Stratégie Sectorielle de l'Education

**DSRP** : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

**ECOM** : Enquête sur la consommation des ménages

**IDH** : Indice de développement Humain

**EPT** : Education Pour Tous

**RESEN** : Rapport d'Etat d'un Système Educatif National

**ONEMO** : Office National de l'Emploi et de la Main d'œuvre

**PASEC** : Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs de la CONFEMEN

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**EDS** : Enquête démographique et sociale

**UNICEF** : Fond des Nations Unies pour l'Enfance

**RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

**SPU** : Scolarisation Primaire Universelle

**TBS** : Taux Brut de Scolarisation

**TAP** : Taux d'achèvement au primaire

**TR** : Taux de Rétention

**MEPSA** : Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

**ORA** : Observer – Réfléchir –Agir

## LISTE DES TABLEAUX- GRAPHIQUES- ENCADRES

### TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la population scolarisable .....	3
Tableau 2: Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques 2010-2014.....	6
Tableau 3 : Effectifs scolarisés selon le cycle d'enseignement et le statut de l'établissement (2011-2012).....	22
Tableau 4 : Evolution des structures et des auditeurs d'alphabétisation (2000-2012).....	27
Tableau 5 : Indicateurs de contexte et d'efficacité interne (2011-2012 en %) .....	29
Tableau 6 : Répartition du personnel enseignant par département, selon le statut (secteur public, année scolaire 2010-2011) .....	32

### GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du Taux Brut des Scolarisation au Préscolaire .....	19
Graphique 2 : Evolution du TBS au primaire (2005-2012) .....	20
Graphique 3 : Evolution du Taux d'Achèvement au primaire (TAP), (2006-2012).....	21
Graphique 4 : Evolution du taux de rétention .....	23
Graphique 5 : Evolution de la rétention au secondaire 1er cycle .....	23

### ENCADRES

Encadré 1 : Eléments de référence pour un enseignement primaire efficient et de bonne qualité, (positionnement du Congo en 2011) .....	34
Encadré 2 : Les paramètres clés de l'enseignement primaire au Congo selon la performance vis-à-vis de l'EPT (année 2011) .....	34

## REMERCIEMENTS

# RESUME

## **SECTION I : INTRODUCTION**

Le Congo a souscrit aux objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) depuis la formalisation du Cadre d'action de Dakar (2000). Le plan d'action national EPT a été élaboré en 2003 et actualisé en 2006. Ce plan demeure un instrument de planification en vue d'offrir, à l'horizon 2015, à tous les enfants, aux jeunes, aux minorités ethniques et aux adultes, sans distinction de sexe, de religion et de condition sociale, une éducation de base de qualité.

En effet, en 2000, les pays du monde entier ont dans leur grande majorité pris l'engagement d'atteindre, d'ici à 2015, les six objectifs de l'Education pour tous (EPT) en mettant en œuvre les 12 stratégies définies dans le cadre d'action de Dakar. La 11<sup>e</sup> stratégie invite notamment les pays à assurer un suivi systématique des progrès accomplis du point de vue des objectifs et stratégies de l'EPT au niveau national, régional et international.

A l'approche de l'échéance de 2015, les pays de différentes régions du monde, pour renouveler et renforcer leurs engagements nationaux en faveur de l'EPT, procèdent à une évaluation approfondie des réalisations accomplies, et de l'expérience acquise sur le plan de l'EPT depuis 2000, afin de signaler les difficultés et les défis nouveaux mais aussi de mettre en évidence les bonnes pratiques et faire ressortir les principaux enseignements et les perspectives d'avenir dans le domaine de l'éducation.

Le présent rapport d'évaluation fait état à la fois des progrès réalisés dans le secteur au cours des dernières années, des faiblesses dans certaines caractéristiques du fonctionnement du système et des difficultés structurelles globales. Les résultats obtenus dans ce rapport mettent en lumière les contraintes principales qui pèsent sur les performances en fournissant une base de discussion des stratégies.

Ainsi, le niveau des différentes valeurs observées permet de qualifier la situation du pays par rapport à celles qui prévalent dans des pays comparables. Lorsque cela sera nécessaire, les responsables des différents arbitrages disposeront en outre, à travers ces résultats, d'arguments utiles au déplacement des priorités.



## **1.1. Contexte géographique**

Bordée par l'Océan Atlantique sur une longueur de 170 km, la République du Congo est un pays d'Afrique Centrale dont la situation géographique lui confère un rôle stratégique dans la sous-région. Placé au cœur du continent africain, à cheval sur l'équateur, ce pays s'étend sur 342.000 Km<sup>2</sup>. Il est limité au nord par le Cameroun et la République Centrafricaine, au sud par l'Angola (avec l'enclave du Cabinda), à l'est par la République Démocratique du Congo dont il est séparé par le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui, enfin à l'ouest par le Gabon et l'Océan Atlantique. Il convient en outre de souligner que bien que n'étant pas présent à la Convention de Montego-Bay (1982) sur le nouveau droit de la mer, le Congo revendique une Zone Economique Exclusive (ZEE) d'une superficie de 62.900 Km<sup>2</sup> sur laquelle il entend exercer sa souveraineté tant sur les ressources biologiques ou renouvelables, les ressources halieutiques notamment, que sur les ressources minérales ou non renouvelables, dont le pétrole (essentiellement offshore).

Ce positionnement naturel fait de la République du Congo la principale porte d'entrée et de sortie de l'Afrique centrale, ce qui lui vaut sa vocation de pays de transit. Ses infrastructures de transport facilitent, en effet, le passage des marchandises en provenance et à destination d'autres pays de la sous-région.

## **1.2. Contexte sociodémographique**

La mise en œuvre des objectifs de l'EPT depuis l'adoption de son plan d'action se fait dans un contexte de croissance démographique élevé (le taux de croissance est de 3,2% entre 1998 et 2007). Les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2007 (RGPH-2007) indiquent que le Congo comptait, au 28 avril 2007, date de référence pour ce recensement, 3 697 490 habitants. La population âgée de moins de 15 ans représentait environ 39 % de la population totale, contre 57 % pour les 15-59 ans et 5 % pour les personnes âgées de plus de 60 ans, donc une population majoritairement jeune. Les femmes représentaient 51 % de la population totale du pays.

La population congolaise est très urbanisée avec 63,7% vivant en zones urbaines (estimation 2011). Les villes de Brazzaville la capitale, et Pointe Noire, capitale économique regroupent toutes les deux, plus de la moitié de cette population (respectivement 1 557 533 d'habitants, et 822 850 d'habitants).

L'importance de cette proportion de jeunes est de nature à exercer une pression sur le système éducatif. La population potentiellement scolarisable dans le cycle primaire passerait de 642 892

en 2014 à 660 191 enfants en 2024 (une augmentation de seulement 2,7% en 10 ans)<sup>1</sup> ; par contre celle destinée au premier cycle du secondaire passerait de 360 734 en 2014 à 426 676 en 2020, et 450 302 en 2024, soit 24,8% de croissance en 10 ans, mettant ainsi une forte pression sur le système éducatif déjà incapable d'accueillir, dans de bonnes conditions, l'ensemble des enfants aujourd'hui scolarisés dans le pays. Ceci d'autant plus que le Gouvernement envisage une scolarisation universelle jusqu'à 16 ans y compris une continuité éducative de dix ans (primaire + premier cycle du secondaire).

**Tableau 1 : Evolution de la population scolarisable**

Groupes d'âge et niveaux	2014	2016	2018	2020	2022	2024	2025
3-5 ans (Préscolaire)	354 271	349 202	343 172	336 078	334 803	338 667	340 615
6-11 ans (Primaire)	642 892	665 645	685 231	688 240	673 184	660 191	656 599
12-15 ans (secondaire 1)	360 734	392 767	414 107	426 676	446 409	450 302	445 777
16-18 ans (secondaire 2)	248 170	257 057	271 172	298 122	305 414	316 032	326 280
19-22 ans (supérieur)	310 193	319 268	328 649	342 121	367 077	391 713	399 513
Population totale	4 262 695	4 416 688	4 563 105	4 703 896	4 864 368	5 030 315	5 115 400

Sources : Institut national des statistiques et des études économiques

Au rythme de 3,2% de croissance par an, la population du Congo pourrait se situer aux environs de 4 262 695 habitants en 2014, dont 1 636 768 personne (38%) âgées de moins de 15 ans. L'importance de cette proportion de jeunes constitue un élément de pression sur le système éducatif congolais. La population potentiellement scolarisable dans le cycle primaire passerait de 642 892 en 2014 à 660 191 enfants en 2024 (une augmentation de seulement 2,7% en 10 ans)<sup>2</sup>, par contre celle destinée au premier cycle du secondaire passera de 360 734 en 2014 à 426 676 en 2020 et 450 302 en 2024, soit 24,8% de croissance en 10 ans, mettant ainsi une forte pression sur le système éducatif déjà incapable d'accueillir, dans de bonnes conditions, l'ensemble des enfants aujourd'hui scolarisés dans le pays. Ceci d'autant plus que le Gouvernement envisage une scolarisation universelle jusqu'à 16 ans y compris une continuité éducative de dix ans (primaire + premier cycle du secondaire).

<sup>1</sup> Les données sont issues des projections officielles de la population par l'Institut national des statistiques et des études économiques.

<sup>2</sup> Les données sont issues des projections officielles de la population par l'Institut national des statistiques et des études économiques.

### 1.3. Impact du VIH/SIDA sur le système éducatif

Dans son rapport de 2009 intitulé «Le point sur l'épidémie de Sida», le SEP/CNLS a estimé, pour le Congo, qu'au moins 110 000 personnes vivent avec le SIDA. Concernant la tranche d'âge de 15 à 49 ans, environ 80 000 adultes sont séropositifs ou directement atteints par la maladie. Ceci implique un taux de prévalence du VIH/SIDA de 4,9 % pour cette population.

Le VIH-Sida affecte le système éducatif du côté des enfants d'âge scolaire mais aussi du côté des enseignants. Du côté des enfants d'âge scolaire, pour le primaire la prévalence se situe en 2009 autour de 1,7% pour les garçons et 3,5% pour les filles. Au secondaire premier cycle, deuxième cycle et plus, ce taux est estimé respectivement à 2,2% et 2% pour les garçons, à 4,2 % et 5,3 % pour orphelin. En 2010, il est estimé qu'entre 15 et 16 % d'enfants d'âge scolaire étaient orphelins (10 % des enfants n'ont plus de père et 2,5 % ni père ni mère) pour cause de décès de Sida, mais aussi pour des raisons autres que le VIH/SIDA. On estime, par ailleurs, que le décès des parents pour cause de VIH-SIDA augmentera le nombre d'orphelins. La scolarisation de ces enfants est sensiblement plus difficile, comparativement à celle des autres enfants non orphelins.

On peut estimer que du côté des enseignants, le taux de prévalence est comparable à celui de la population adulte, soit un taux de 4,9 % aussi ; ce serait donc environ 250 enseignants du primaire qui seraient actuellement atteints. Les évolutions ne sont pas faciles à imaginer sur le plan de la population en général (et de celle des enseignants), car elles dépendent des changements dans les pratiques individuelles et des progrès dans la diffusion des traitements.

Selon les données récentes de l'ONU SIDA, le taux de prévalence de la population âgée de 15-49 ans au Congo serait de 1,1%<sup>3</sup> en 2012. Sur cette base, et en supposant i) que le pays aurait un achèvement universel du primaire en 2025, ii) que le pays suive le cadre indicatif du PME (rapport élèves-maître de 40), le nombre des enseignants qui seraient séropositifs à cette date serait estimé à 268 (sur les 23960 enseignants du primaire).

---

<sup>3</sup>[www.cnsee.org/pdf/RapSyntESISC.pdf](http://www.cnsee.org/pdf/RapSyntESISC.pdf)

#### 1.4. Contexte économiques

Au plan économique, la mise en œuvre des programmes du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) entre 2008 et 2010, y compris le programme économique du gouvernement, a permis au Congo d'enregistrer des avancées décisives. En fin 2011, la situation macroéconomique du Congo se caractérisait par : (a) un taux de croissance annuel du produit intérieur brut de 3,4 % (et qui atteint 3,6% en 2013), essentiellement impulsé par le secteur pétrolier. Cette croissance demeurait cependant inférieure à celle enregistrée en 2010 (8,7 %), (b) l'amélioration des finances publiques : les recettes budgétaires ont enregistré une hausse de 29,7 %, s'établissant à 2 853,5 milliards en 2011 contre 2227,1 milliards en 2010, alors que les dépenses budgétaires ont été engagées seulement à hauteur de 1645,1 milliards en 2011 contre 1265,3 milliards en 2010; (c) le redressement des comptes extérieurs avec un excédent de 979,8 milliards de la balance des paiements.

Cependant, l'économie reste très vulnérable du fait de sa forte dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier (plus de 68% du PIB). Les emplois créés par l'économie sont majoritairement précaires et localisés dans des secteurs à faible productivité tel que le secteur informel. Les infrastructures et services sociaux de base (notamment l'énergie, l'eau, l'enseignement, les infrastructures de transport et les services de santé) accusent encore de fortes insuffisances.

Quoique la croissance économique soit significative des dernières années, le niveau de pauvreté monétaire de la population n'a reculé que très faiblement entre 2005 et 2011 selon les résultats de l'enquête sur la consommation des ménages (ECOM4), passant de 51% en 2005 à 47% en 2011 (en 2011, le seuil de pauvreté était de 956 FCFA par jour alors qu'il était de 839 FCFA en 2005). L'indice de développement humain (IDH) estimé à 0,534 en 2012, place le Congo au 142<sup>ème</sup> rang sur 197 pays pour lesquels cet indice est disponible. Il se trouve ainsi en troisième position derrière le Gabon (106<sup>ème</sup>) et la Guinée Equatoriale (136<sup>ème</sup>) et devant le Cameroun (150<sup>ème</sup>), la RCA (180<sup>ème</sup>) et le Tchad (184<sup>ème</sup>) parmi les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC).

Malgré le fait que le Congo présente l'image d'un des pays les plus scolarisés de la sous-région de l'Afrique centrale, l'éducation et la formation ne semblent pas répondre aux attentes de la société et de l'économie. En 2011, la situation du chômage était préoccupante avec un taux moyen estimé

---

4 Première Enquête congolaise auprès des ménages (2005) et Deuxième Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM 2011), Rapport d'analyse du volet QUIB, Octobre 2011.

à 19,7 % selon l'Office National de l'Emploi et la Main d'œuvre (ONEMO). Ce chômage frappe plus particulièrement la tranche d'âge 15-29 ans dont le taux était estimé à 34,1% dont 29,% pour les filles et 39,3% pour les garçons.

Le système éducatif actuel a une production « déséquilibrée », en contradiction avec le marché de l'emploi national. Il y a d'une part, une surproduction de diplômés sans qualification (d'où un chômage important dû à une sous-utilisation des diplômés), et, d'autre part, une possible sous-production de diplômés répondant aux besoins de l'économie. Le système éducatif et de formation est inadapté à la promotion de l'emploi, dans la mesure où il n'est pas orienté vers l'esprit d'entreprise. Toutefois, les principaux freins à cette promotion tiennent avant tout à la quasi-inexistence d'une politique de l'emploi et à l'inefficacité de la gouvernance des entreprises.

**Tableau 2:** Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques 2010-2014

Années civiles	2010	2011	2012	2013	2014
Population totale	3,939,11 4	4,020,26 9	4,101,60 5	4,182,80 0	4,262,69 5
<b>PIB Pétrole</b>					
PIB pétrole prix courants (milliards de FCFA)	4 036,0	4 708,0	4 509,0	3 861,0	4 102,5
PIB pétrole prix constant 1990	459,4	437,4	395,3	354,6	390,8
croissance prix constants		-4,8%	-9,6%	-10,3%	10,2%
évolution des prix (pétrole)		22,5%	6,0%	-4,5%	-3,6%
<b>PIB hors pétrole et mines</b>					
PIB hors pétrole prix courants (milliards de FCFA)	1 911,0	2 096,0	2 470,0	2 796,0	3 106,4
PIB hors pétrole prix constant 1990	926,9	996,0	1 092,9	1 183,0	1 268,8
croissance prix constants		7,5%	9,7%	8,2%	7,3%
évolution des prix (hors pétrole)		2,1%	7,4%	4,6%	3,6%
<b>PIB Total</b>					
PIB total aux prix courants (milliards FCFA)	5 947,0	6 804,0	6 979,0	6 657,0	7 208,9
PIB total prix constant 1990	1 386,3	1 433,3	1 488,2	1 537,6	1 659,5
croissance prix constants		3,4%	3,8%	3,3%	7,9%
<b>PIB par habitant</b>					
PIB par habitant aux prix courants (FCFA)	1 509 730	1 692 424	1 701 529	1 591 518	1 691 152
PIB par habitant à prix constants 1990	351 930	356 525	362 836	367 589	389 319

Sources : Ministères des Finance

## **1.5. Financement du secteur de l'éducation**

Sur le plan du financement du secteur éducatif, l'Etat a consacré environ 2% de son Produit Intérieur Brut (PIB) pour le fonctionnement de l'éducation en 2010. La part allouée à l'enseignement primaire, secondaire et l'alphabétisation ne représente que 5,4% du budget global au cours de la même année. En 2010, le pays a consacré 1,6% du PIB aux dépenses courantes de l'éducation, alors que le niveau de 2005 était de 2,1%. L'Etat demeure la principale source de financement de l'éducation, loin devant les ménages et les entreprises. La contribution des ménages, difficile à évaluer devrait avoir une forte incidence, en dehors des frais de gratuité scolaire (mis à part les ménages qui envoient leurs enfants dans le privé). Dans tous les cas de figure, la contribution des familles est importante si on tient compte de la détérioration générale de la situation économique qu'elles vivent.

Les dépenses courantes sur l'ensemble du secteur ont fortement augmenté entre 2009 et 2010, soit 12% sous l'effet d'un accroissement des dépenses de matériel (30%), de personnel (9%), et de transfert (8%). La répartition de ce financement du point de vue intersectoriel se fait au détriment du sous-secteur de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire général et de l'alphabétisation, soit 60% en termes de dépenses courantes en 2010, contre 14% en ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel, et 26% pour l'enseignement supérieur. Cette situation très défavorable pour l'enseignement primaire (le cadre indicatif du partenariat mondial pour l'éducation préconisant de consacrer 50% du budget de l'éducation à l'enseignement primaire), n'est guère favorable dans la perspective d'accélérer le progrès vers la scolarisation primaire universelle (SPU).

## **1.6. Stratégie nationale de développement**

Ce contextesocio-économique et éducatif d'ensemble a incité le Gouvernement congolais à élaborer un Plan National de Développement dont les principaux objectifs sont la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté. Le Plan National de Développement / Document de Stratégie pour la Croissance, l'emploi, et la Réduction de la Pauvreté (PND/DSCERP) couvrant la période 2012-2016 présente une synthèse intégrée des stratégies et politiques sectorielles à moyen terme que le Congo entend mettre en œuvre pour réaliser la vision du Président de la république contenue dans «Le Chemin d'Avenir». L'objectif stratégique de cette vision est d'accélérer la modernisation de l'économie et de la société congolaise pour une prospérité accrue et partagée, et d'amorcer l'émergence progressive du Congo dans l'économie globale.

En ce qui concerne le développement social, le Congo s'est engagé à réaliser les objectifs ci-après :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim en créant les conditions favorables à l'augmentation durable de la production rurale pour réduire la faim et assurer la sécurité alimentaire et en réduisant le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale de 14,4% en 2005 à 5% en 2015 ;
- Assurer l'éducation primaire pour tous en garantissant l'enseignement primaire et moyen (général et professionnel) à tous, en portant le taux net de scolarisation dans le primaire de 72% en 2005 à 100% en 2015, en augmentant le taux d'achèvement au primaire de 73% en 2005 à 100% en 2015 et en amenant le taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans de 80,4% en 2005 à 100% en 2015 ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et favoriser l'autonomisation des femmes, en réduisant les inégalités de genre par l'accroissement du pouvoir économique, social, culturel et politique de la femme en améliorant entre 2005 et 2015 le rapport filles/garçons dans l'enseignement :
  - primaire de 0,93 à 1 ;
  - secondaire 1er degré de 0,83 à 1 ;
  - secondaire 2ième degré de 0,65 à 1 ;
  - supérieur de 0,58 à 0,80 ;
  - Porter le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes de 0,9 en 2005 à 1 en 2015 ;
  - Porter le pourcentage des femmes salariées dans le secteur non agricole de 26% en 2005 à 35% en 2015 ;
  - Porter la proportion des sièges occupés par les femmes au parlement de 12% en 2005 à 30% en 2015.
- Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans d'ici à 2015, en faisant passer le taux de mortalité de 117 à 58,5 décès sur 1000 naissances vivantes entre 2005 et 2015 ;
- Améliorer la santé maternelle en réduisant la mortalité maternelle, en faisant passer le taux de mortalité maternelle, de 781 à 390 décès sur 100 000 naissances vivantes de 2005 à 2015 ;
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies :
  - en réduisant le taux de prévalence du VIH d'ici à 2015, en faisant passer de moitié le taux de prévalence national du VIH/sida de 4,2% à 2,1% entre 2005 et 2015 ;

- en réduisant le taux d'incidence du paludisme de 115‰ en 2005 à 50‰ en 2015 ;
  - en réduisant le taux d'incidence de la tuberculose 263‰ en 2005 à 80‰ en 2015 ;
  - en portant la proportion d'enfants de moins de cinq (5) ans dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide de 5% à 100% entre 2005 et 2015.
- Assurer un environnement durable par un approvisionnement de toute la population en eau potable et à un accès aux services d'assainissement de base :
- en portant la proportion de la population ayant accès à l'eau potable de 58,1% en 2005 à 90% en 2015
  - en portant la proportion de la population ayant accès à un service d'assainissement adéquat de 11% en 2005 à 33% en 2015

Dans l'agenda pour l'éducation post 2015, le développement du secteur de l'éducation sera soutenu par le Document de Stratégie Sectorielle de l'Education (DSSE) couvrant la période 2015-2025. La stratégie sectorielle s'inscrit dans le cadre global de la stratégie nationale visant à faire de l'économie congolaise une économie émergente. Elle est organisée autour de trois axes stratégiques visant à construire un système éducatif performant, à savoir :

- Offrir une éducation de base de qualité à tous (autour d'un socle de dix ans),
  - Répondre aux besoins en ressources humaines d'une économie émergente,
  - Rendre efficace le pilotage et la gestion du système éducatif.
- ***Au niveau de l'enseignement primaire***, il s'agira d'offrir un enseignement primaire de qualité pour apporter à tous, les savoirs et les compétences de base ;
  - ***Au niveau du collège d'enseignement général***, il s'agira d'offrir un enseignement des collèges ouvert à tous, pour préparer aux orientations vers les cycles général, technique et professionnel ; préparer aux études supérieures et à la vie professionnelle ;
  - ***Quant au niveau du collège d'enseignement technique***, la formation permettra une alternative professionnelle au cycle général des collèges ; et produire les qualifications nécessaires à l'économie ;
  - ***L'éducation préscolaire*** est conçue pour étendre les opportunités de scolarisation pré-primaire, en favorisant les zones rurales et défavorisées, et en impliquant les communautés;



- *L'alphabétisation et l'éducation non formelle* vise à offrir des possibilités de seconde chance aux déscolarisés et aux jeunes adultes.

### **1.7. Cadre de la politique de l'éducation nationale**

En 2000, le Congo qui venait de renoncer à l'idéologie marxiste-léniniste (1991) ne disposait plus d'une politique éducative nationale. En effet, le seul document d'orientation était la loi scolaire 25/95 du 17 novembre 1995 modifiant la Loi Scolaire n° 008/90 du 6 septembre 1990, portant réorganisation du système éducatif en République du Congo. Cette loi dispose dans ses trois premiers articles que :

«Toute personne a droit à l'éducation. Tout l'enseignement est placé sous la surveillance et le contrôle pédagogique de l'Etat. L'Etat veille à l'égal accès à l'enseignement et à la formation professionnelle. L'enseignement public est gratuit. L'enseignement fondamental est obligatoire. Le droit de créer des écoles privées est garanti. Les écoles privées sont soumises à l'approbation de l'Etat »

«Tout enfant vivant sur le territoire de la République du Congo a droit, sans distinction d'origine, de nationalité, de sexe, de croyance, d'opinion ou de fortune à une éducation qui lui assure le plein développement de ses aptitudes intellectuelles, artistiques, orales, physiques et morales ainsi que sa formation civique et professionnelle »

« la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans pour tout enfant dans les conditions fixées à l'article 1 »

Le chapitre II du titre IV de cette loi est consacré à l'éducation pour tous qui est « dispensée sous forme de cours de rattrapage dans les centres liés à des projets spécifiques, des ateliers des centres d'apprentissages et des cercles culturels ». S'agissant de l'alphabétisation, « les individus, les associations, les organisations non gouvernementales, les entreprises, les institutions et les confessions religieuses sont autorisés à ouvrir des centres d'alphabétisation »

Quelques textes d'application de cette loi qui portent sur la structure du système éducatif, ses objectifs et son fonctionnement ont été pris. Il s'agit notamment des décrets n° 96-174 du 15 avril 1996 fixant les normes applicables à l'école, n° 96-221 du 13 mai 1996 portant réglementation de l'exercice privé de l'enseignement et des arrêtés portant entre autres sur l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration des établissements scolaires.

### **1.7.1 Engagements national et international**

Au Sommet du millénaire pour le développement de septembre 2000 à New York, les autorités congolaises ont souscrit aux engagements traduits par huit (08) objectifs opérationnels et mesurables, appelés Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à savoir :

- 1- Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
- 2- Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- 3- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- 4- Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans ;
- 5- Améliorer la santé maternelle ;
- 6- Combattre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies ;
- 7- Assurer un environnement durable ;
  
- 8- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cet ambitieux programme à réaliser, grâce à un pacte de solidarité internationale, envisagé et conclu entre les chefs d'Etat du monde, dont le Président Denis SASSOU NGUESSO, se propose de réduire de façon significative la pauvreté d'ici à 2015. Pour l'atteinte de ces objectifs, le Congo s'est engagé dans la voie d'une croissance durable pour réduire la pauvreté. Il a en conséquence élaboré et mis en œuvre, suivant un large processus participatif, un Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I), approuvé par les Conseils d'Administration du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque Mondiale en décembre 2004 qui a permis d'atteindre le point de décision de l'initiative PPTE en mars 2006. Au cours de la même période, un Programme de Facilité pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté a été conclu avec les institutions de BrettonWoods.

### **1.6.2 Vision politique de l'éducation nationale à l'horizon 2025**

Le développement du système éducatif congolais repose sur la stratégie sectorielle de l'éducation (SSE). L'objectif majeur de cette stratégie est de placer le système éducatif congolais, au moins, parmi les meilleurs de la CEMAC à travers une démocratisation de l'éducation, une forte amélioration de sa qualité, de son efficacité et de sa pertinence vis-à-vis des exigences d'émergence du pays en 2025.

Pour soutenir cette vision, les autorités congolaises ont décidé d'arrimer la SSE à l'orientation du « Chemin d'Avenir, l'objectif du pays émergeant en 2025, le nouveau contexte et les perspectives de développement économique et social, et les Objectifs du Millénaire pour le Développement

En conséquence la SSE-2015-2025- devrait contribuer à la formation d'une société apprenante à tout âge, d'une société démocratique et de savoirs; d'un nouveau congolais responsable, créatif, producteur, ayant le sens des valeurs universelles et doté de compétences nécessaires pour faire passer la société « de l'Espérance à la Prospérité conformément au « Chemin d'Avenir » tracé par le Président de la République -2009-2016.

La stratégie est basée sur les principes suivants :

- Une obligation scolaire jusqu' à l'âge de 16 ans (article 1er de la Loi 25/95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n° 008/90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo) qui implique une offre d'alternatives d'éducation et de formations formelle non formelle ou même informelle pour maintenir les enfants dans le système éducatif jusqu'à cet âge avec des possibilités de passerelles et de cycles terminaux.
- Une perspective d'un enseignement secondaire pour tous (Enseignement Primaire + Enseignement du Premier Cycle du Secondaire)- qui nécessite une transition vers un nouveau dispositif d'offre et d'accès.
- Une éducation inclusive prenant en compte les différentes disparités et inégalités géographiques ou de genre, et les populations vulnérables et marginalisées
- Une gratuite de l'éducation publique (arrêté interministériel n° 278/MFB/METP/MEPSA, publié le 20 Mars 2008) pour contribuer à la réalisation de l'obligation scolaire, de l'enseignement secondaire et de l'éducation inclusive.
- Un accès à l'éducation plus élargi à tous les niveaux dans un contexte de maîtrise des flux post-premier cycle du secondaire.
- Une amélioration de la qualité à tous les niveaux et formules d'éducation pour accroître l'efficacité interne du système
- Une professionnalisation plus importante à tous les niveaux et formules d'éducation pour minorer l'écart avec l'enseignement général afin d'accroître l'employabilité des produits sortants ; accroître l'efficacité externe du système éducatif ; former des ressources humaines qualifiées pour les emplois d'aujourd'hui et de demain.
- Un pilotage du système éducatif basé sur une meilleure gestion des ressources humaines et financières, des fonctions pédagogiques, de l'implication des structures déconcentrées, de la participation des communautés de base et du secteur privé productif ; et enfin sur une transparence et une obligation de rendre compte à tous les niveaux.

## **SECTION 2 : SITUATION DE L'EPT EN 2000**

### **2.1 Brève description des principaux indicateurs de l'EPT en 2000**

#### **2.1.1. L'éducation préscolaire :**

En 2004, le Congo compte 469 centres d'éducation préscolaire dont 384 établissements privés soit 82%. L'ensemble de ces centres accueille 21647 enfants dont 17 028 au privé soit 78,7%. Entre 2000 et 2004, les effectifs du préscolaire se sont accrus en moyenne de 28,44% grâce à l'important apport du privé dans les deux principales villes du pays que sont Brazzaville et Pointe-Noire. Malgré la création de nombreux centres privés qui ont fait augmenter les effectifs, le taux brut de scolarisation au préscolaire est estimé à 5,4% en 2004 contre 2,91% en 2000, soit un taux brut de scolarisation de 3,50% pour les filles et 2,34% pour les garçons.

Au public, cet ordre d'enseignement se caractérise par un personnel enseignant composé essentiellement de femmes, avec un effectif de 6923 enseignantes en 2000, le ratio est de 10 élèves/maître cette année.

#### **2.1.2. Enseignement Primaire**

L'analyse de la couverture scolaire se caractérise par une diminution sensible du taux brut de scolarisation entre 1996 et 2000, avec un chiffre qui est passé de 114,3% à 87,63%. Cet état de fait traduit l'incapacité du système à accueillir tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire au cours de cette période. Le taux brut d'admission au primaire qui constitue le premier point du profil de scolarisation a, quant à lui, atteint 62% en 2002.

La proportion d'enfants terminant le cycle primaire représente un taux d'achèvement de 57,11% en 2001.

Le climat politique défavorable, qui a marqué la décennie 90, a été un facteur majeur ayant conduit au recul accéléré de ces taux au cours cette période.

#### **2.1.3. Enseignement secondaire 1er degré**

Les progrès ne sont pas sensibles au collège d'enseignement général, au regard du niveau de couverture du système en 2000 (TBS : 46,86%). la transition du primaire au secondaire correspond à un taux de 60%. Ce qui implique un taux brut d'admission de 34,5% en 2002. La

proportion d'élèves ayant bénéficié de tout le parcours scolaire au secondaire 1er degré représente, la même année, un taux d'achèvement de 20,8%.

#### **2.1.4. Question de genre**

En 2000, à l'exception du préscolaire qui se reconnaît par la prédominance des filles (indice de parité Filles/garçons : 1,50), le système se caractérise par un déficit de parité des filles notamment, aux cycles primaire (0,93) et secondaire 1er degré (0,97).

#### **2.1.5. Alphabétisation**

Le taux d'analphabétisme de la population congolaise, estimée en 1995 à 2 505 000 habitants, est de 24,9 %. La population analphabète était estimée à 353.000 dont 239.000 femmes Avec la mauvaise qualité de l'enseignement dispensé dans le système formel, il est à craindre que l'analphabétisme de retour vienne réduire les efforts fournis dans le passé.

L'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes ont toujours été une préoccupation du Gouvernement et des institutions de la société civile bien que la scolarisation soit une priorité affirmée. Dans ce domaine, des progrès significatifs ont été réalisés et des pronostics favorables ont même été avancés. Cependant, il a été noté les difficultés à maîtriser les statistiques de ce sous-secteur pour un bon pilotage à cause des données démographiques obsolètes.

#### **2.1.6. Qualité de l'éducation**

Les conditions d'enseignement/apprentissage se caractérisent par le surpeuplement des classes, atteignant et même dépassant 100 élèves par classe surtout au primaire. Pour ce qui est du mobilier scolaire, le nombre de tables-bancs est très insuffisant, il offre le spectacle désolant d'enfants assis à même le sol. 66% d'élèves ne disposent pas d'une place assise sur une table-banc au primaire. A cet important déficit, il faut ajouter l'absence quasi-totale des bureaux et des chaises pour les enseignants qui travaillent debout dans des salles de classe dépourvues d'armoires de rangement.

Le manuel scolaire présente une situation très critique tant au niveau individuel de l'élève qu'à l'échelle de l'établissement. En ce qui concerne les livres essentiels, La distribution du nombre d'élèves par livre donne dans les deux secteurs confondus, 15 élèves pour 1 livre de lecture et 45 élèves pour 1 livre de calcul au primaire.

Quant à la qualification des enseignants, outre les bénévoles qui constituent un pourcentage de 22%, 85% d'enseignants chargés des cours au primaire ont le grade d'instituteur, 8% comme instituteur adjoint et 7% comme autres agents ne disposant pas d'un diplôme professionnel requis pour enseigner au primaire.

Les résultats scolaires se caractérisent par des forts taux de redoublement au primaire (27,22%) et au secondaire 1er degré (22,29%).

### **2.1.7. Dépenses d'éducation**

Au préscolaire, l'Etat a consacré 0,27% des dépenses publiques d'éducation au titre de l'année 2000. Dans cette part, 56,0 % représentent les dépenses ordinaires et 44% les dépenses en capital. L'absence de données financières sur le privé ne permet pas d'apprécier et d'évaluer l'effort des parents d'élèves qui financent la totalité des dépenses d'éducation dans ce secteur.

Au primaire, les allocations budgétaires représentent 33,92% des dépenses publiques d'éducation en 2000. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 35,92% et la quasi-totalité des dites dépenses est absorbée par les salaires du personnel (99,77%). Par rapport aux allocations de l'Etat,, l'enseignement primaire apparaît comme prioritaire. Les dépenses de fonctionnement de ce cycle sont passées de 23,45 % en 1997 à 17,40% en 2000 et les dépenses d'investissement pour ces deux années représentent respectivement 6,18 % et 21,73%.

Entre 1997 et 2000, le montant total des dépenses d'éducation a augmenté en valeur nominale de 53 999 millions à 60 654 millions. En pourcentage du PIB, on observe également une baisse des dépenses totales qui sont passées de 3,98 % en 1997 à 2,65% en 2000. L'essentiel de ces dépenses est consacré aux frais de fonctionnement. Le déséquilibre entre la part des dépenses totales d'éducation réservées au fonctionnement et celles destinées à l'investissement est énorme. Il en est de même entre la part des dépenses de fonctionnement réservée aux salaires et celle réservée aux autres dépenses (matériel, entretien ...). Or sans investissements conséquents, il apparaît impossible d'améliorer la qualité de l'enseignement.

## 2.2 Objectifs nationaux de l'EPT à l'horizon 2015

Dans la perspective de 2015, un certain nombre de problèmes relatifs à l'accès, à la qualité des apprentissages, à l'organisation et à la gestion du système éducatif, à l'équipement, à l'entretien des structures ont été identifiés.

*Au niveau du préscolaire*, les objectifs à réaliser se résument à :

- ✓ Favoriser l'accès au préscolaire pour augmenter le taux d'inscription de 6,8% en 2004 à 13% en 2015,
- ✓ Favoriser la promotion du préscolaire par une action visant à pérenniser sa capacité de rétention, établie à 100% en 2004,
- ✓ Améliorer les conditions d'enseignement par : (i) une augmentation du nombre d'enseignants par classe, de 1,3 en 2004 à 2 en 2015, (ii) une action visant à maintenir le ratio élève/classe à son niveau de 2004 (environ 25 élèves/classe), (iii) la disponibilité du mobilier scolaire pour atteindre 1 élève par place assise

*Au niveau du primaire*, les objectifs visés à l'horizon 2015 étaient les suivants :

- ✓ Augmenter le taux brut d'admission de 69% en 2004 à 100% en 2015,
- ✓ Assurer une parité égale entre les filles et les garçons,
- ✓ accroître les performances du système pour porter le taux de redoublement à 10% en 2015 (situé à 23% en 2004), et atteindre un taux d'abandon de 0% en 2015 (situé à 2% en 2004),
- ✓ Réduire la part des effectifs du privé à 10% en 2015 (situé à 29% en 2004),
- ✓ assurer la scolarisation primaire universelle dans des conditions visant :40 élèves par classe en 2015(contre 61,5 en 2004), 1 enseignant par classe pédagogique en 2015, 1 élève par place assise en 2015,1 manuel par élève en 2015 (contre 1 manuel pour 24 élèves en 2004),
- ✓ Améliorer la qualité de l'enseignement par la pertinence des programmes et le recyclage des enseignants.

**Au collège, il était retenu de :**

- ✓ Améliorer l'accès au secondaire 1<sup>er</sup> cycle en augmentant le taux de transition du primaire au secondaire, de 66,5% en 2004 à 80% en 2015,
- ✓ Accroître les performances du système pour le taux de redoublement à 10% en 2015 (contre 38% en 2004), atteindre un taux d'abandon de 0% en 2015 (contre 14% en 2004),
- ✓ Assurer une parité égale entre les filles et les garçons,
- ✓ Réduire la part des effectifs du privé de 32% en 2004 à 10% en 2015.
- ✓ Améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants par une diminution du nombre d'élèves par classe, de 67,2 en 2004 à 35 en 2015,
- ✓ Améliorer la qualité de l'enseignement par la pertinence des programmes et la formation et le recyclage des enseignants.

**Sur le plan de l'alphabétisation des adultes**, l'objectif stratégique était d'atteindre un taux d'alphabétisation de 90% dans l'ensemble, et 80% en ce qui concerne les femmes.

### **2.3 Rôles des acteurs dans l'éducation**

En 2000, le Congo réalise la politique éducative en impliquant plusieurs partenaires. Les différents ministères contribuent, tant soit peu, à la construction des infrastructures scolaires et l'équipement des salles de classe. Par exemple, le ministère des eaux et forêts fournit du bois pour la fabrication du mobilier scolaire ; le ministère des travaux publics construit des écoles. Les parents d'élèves, à travers leur association, contribuent au financement du fonctionnement des écoles, à la construction et l'équipement des salles de classe et au paiement des enseignants communautaires. Les partenaires techniques et financiers appuient la réalisation des projets.

Actuellement, le pays bénéficie de l'appui de nombreux partenaires dans le cadre de la finalisation de la stratégie sectorielle de l'éducation. Le Groupe Thématique Education (GTE), qui a constitué jusqu'en 2014 le cadre partenarial de l'éducation au Congo, a été redynamisé. C'est ainsi que le GTE rassemble outre les agences du Système des Nations Unies (UNICEF, UNESCO, PAM et HCR), la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), des représentants du gouvernement, notamment des trois ministères en charge de l'éducation ainsi que du ministère de l'économie et des finances et du ministère du Plan.



### **SECTION III : LES PROGRES VERS LES OBJECTIFS DE L'EPT ET DEFIS RESTANTS**

La mise en œuvre du plan d'action de l'éducation pour tous au Congo est jalonnée de difficultés dans certains domaines du développement du secteur éducatif. En effet, toutes les études récentes sur le fonctionnement du système éducatif ont montré de façon récurrente, des dysfonctionnements importants sur les plans de la participation des élèves, de l'efficacité interne, des conditions d'apprentissage, et de la pertinence des savoirs dispensés et acquis. La publication de la Banque Mondiale (2010)<sup>5</sup> issue du Rapport d'Etat d'un Système Educatif National (RESEN) a fait état à la fois des progrès réalisés dans le secteur au cours des dernières années, de certaines faiblesses dans le fonctionnement des services offerts et des difficultés structurelles globales. Les résultats obtenus dans ce rapport ont mis en exergue les principales contraintes qui pèsent sur la performance du système, mais ils constituent un cadre qui permet d'envisager des stratégies qu'il serait intéressant de considérer pour les années à venir.

#### **Objectif 1 : Développer l'éducation et la protection de la petite enfance**

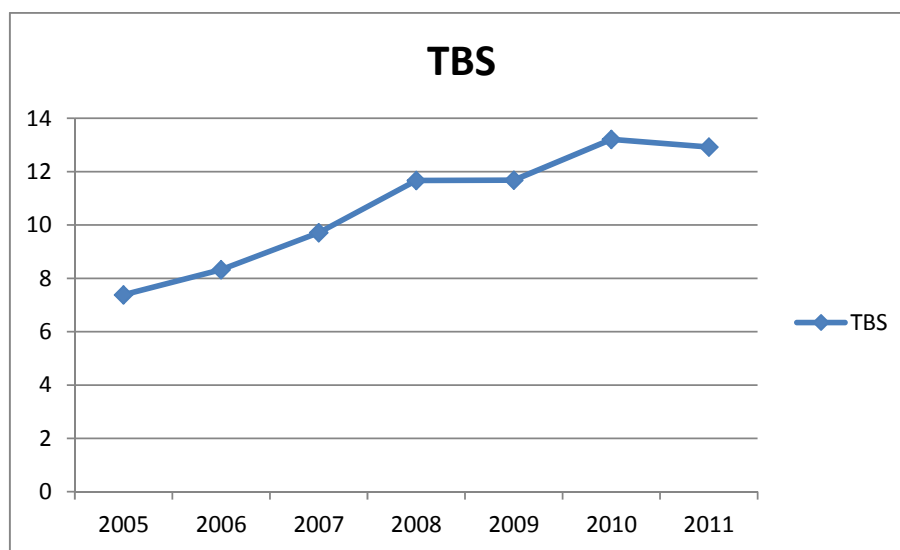
L'éducation de la petite enfance est considérée comme un facteur facilitateur des apprentissages futurs qui seront développés à l'école primaire. On estime que les programmes d'EPPE contribuent à leur bien-être, favorisent le développement cognitif, et participent à leur épanouissement sur plusieurs aspects de la vie. Agir sur la petite enfance suppose qu'on se situe dans le long terme, dans la mesure où les actions menées sur les plans de la nutrition et les autres soins dès la prime enfance vont inévitablement avoir des effets sur le développement psychomoteur de l'enfant.

Beaucoup d'enfants, vu le faible taux de couverture à ce niveau, ne passent pas par le préscolaire. Entre 2005 et 2008, le TBS quoi que faible, a évolué continuellement, avant de marquer une évolution en dents de scie à la fin de la période d'observation. Le record est enregistré en 2010 avec près de 14% (graphique 1). En 2012, le préscolaire accueille moins de 15% de la population en âge préscolaire. Il est essentiellement urbain (plus de 80% des effectifs) et dominé par une gestion privée (plus de 70% des effectifs).

---

<sup>5</sup> Le système éducatif congolais, diagnostic pour une revitalisation dans un contexte macroéconomique plus favorable, document de travail de la B.M., n°183, Washington DC.

**Graphique 1 : Evolution du Taux Brut des Scolarisation au Préscolaire**



Source : DEPS / MEPSA.

Les conditions d'apprentissage au préscolaire sont en général précaires. Sur la base des données de l'annuaire statique du MEPSA (2011-2012), le ratio élèves/classe pédagogique est de 42 élèves. Il dépasse de 12 points le ratio officiel fixe à 30 élèves par classe pédagogique. Le rapport élèves/tablette est égal à 4 élèves au lieu d'1 élève. Le ratio nombre d'élèves par « chaisette » qui était de 1,5 en 2007 est passé à 2,14 en 2011.

Dans le souci de prendre en charge l'éducation de la petite enfance, le MEPSA avec l'appui de l'UNICEF au travers le projet « Eveil de la petite enfance », mène depuis plus de deux ans, l'installation des centres communautaires dits « espaces d'éveil pour la petite enfance ». Au total, 9 centres sont fonctionnels avec 456 apprenants, dont 285 fillettes.

Les contraintes qui affectent le développement de la petite enfance au Congo sont principalement le manque de programme pertinent d'EPPE qui devrait avoir comme fondement des enfants en bonne santé et bien nourris pour qu'ils soient capables d'apprendre.

## Objectif 2 : Réaliser l'enseignement primaire universel

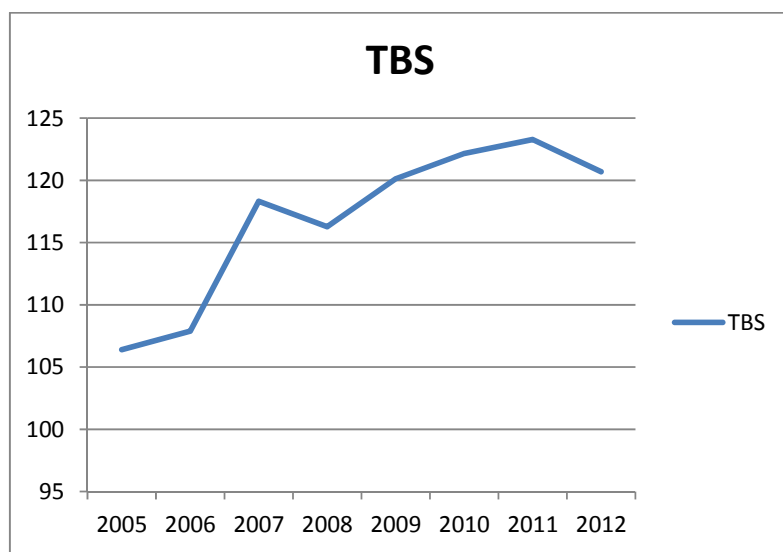
S'il y a un objectif parmi ceux de l'EPT, qui est considéré comme hautement stratégique, c'est sans nul doute celui de l'achèvement Universel du Primaire (AUP). Depuis Jomtien (1990), et par la suite Dakar (2000) le pari de l'EPT est au centre des politiques éducatives en Afrique subsaharienne. L'atteinte des objectifs de l'EPT est arrimée à l'AUP, car, comme le suggère Sedel (ADEA, 2005 : 34) : « Pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous, il est particulièrement important de veiller à ce que : tous les enfants soient scolarisés, tous les enfants terminent le primaire, l'éducation primaire apporte aux élèves scolarisés les compétences de base minimales ». L'avenir de l'éducation se joue en partie au moins à travers l'AUP. En effet, « lorsqu'une large proportion des enfants ne réalisent pas une scolarité primaire complète, la productivité de la population active, les possibilités d'un développement fondé sur les connaissances et le réservoir de capital humain dans lequel la société et l'économie peut tirer, sont fondamentalement contraints » (Bruns et all., 2003 : 40).

### Les progrès vers l'AUP au cours de la période récente

\* *Une appréciation à travers les taux bruts de scolarisation (TBS).*

La couverture scolaire observée entre 2005 et 2012 traduit globalement la capacité du système à accueillir tous les enfants en âge de fréquenter l'école, avec des tendances au-dessus de 100% tous les ans, même s'il apparaît un léger fléchissement en fin de période d'observation (Graphique 2). Ces tendances renvoient toutefois à un fort taux de redoublement qui se situe autour de 20%.

**Graphique 2 :** Evolution du TBS au primaire (2005-2012)

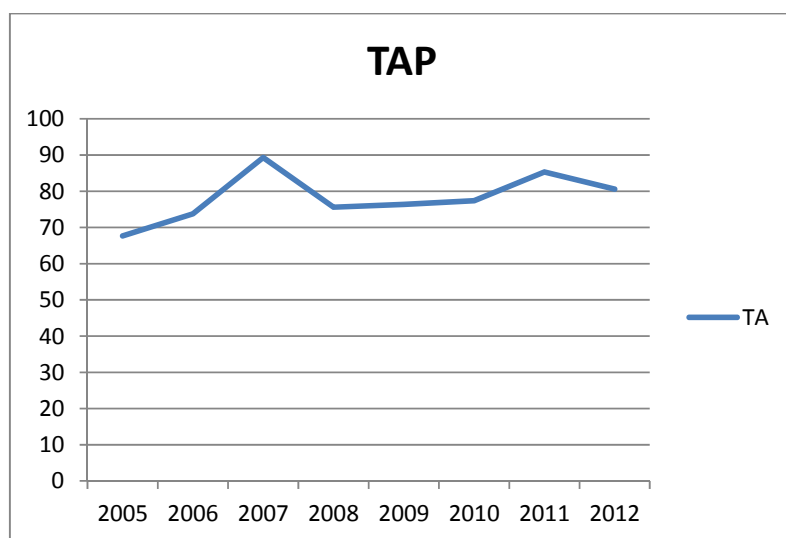


Source : DEPS/MEPSA.

*\* Une appréciation à travers les taux d'achèvement*

Les taux bruts de scolarisation sont importants dans l'appréciation de la couverture, mais ils ont la limite de masquer certaines faiblesses du système. Il est généralement conseillé d'aller plus loin en examinant les taux d'achèvement.

**Graphique 3** : Evolution du Taux d'Achèvement au primaire (TAP), (2006-2012)



Source :DEPS/MEPSA.

Le TAP a évolué de façon irrégulière de 2005 à 2012. Il s'est situé constamment entre 70% et 80%, avec un bond significatif exceptionnel en 2007 (90%), suivi d'un recul constant en dessous de 80% sur trois ans consécutifs (de 2008 à 2010) pour se situer à 80% en 2012. Cela signifie que 20% d'individus d'une classe d'âge n'ont jamais accès à un cycle d'éducation primaire complet : niveau minimal pour acquérir une alphabétisation durable. L'irrégularité observée dans l'évolution du TAP suscite quelques réserves quant à la réalisation à court terme, du niveau visé, qui est de 100%.

*\* Une perspective comparative sous l'angle du genre*

L'objectif relatif à l'AUP met l'accent sur la parité de genre. La question est d'autant plus cruciale que « l'égalité des sexes reste difficile à réaliser : les violences sexuelles, les environnements scolaires caractérisés par l'insécurité et l'inadéquation des installations sanitaires ont une incidence disproportionnée sur l'estime de soi des filles, leur participation et leur rétention » (UNESCO, 2008).

**Tableau 3 :** Effectifs scolarisés selon le cycle d'enseignement et le statut de l'établissement (2011-2012)

Niveau d'enseignement	Effectif Total	Garçons	Filles	% Filles	Indice de parité F/G
<b>Primaire</b>	<b>734 493</b>	356 221	378 272	51,50	<b>1,06</b>
<b>Secondaire général</b>					
1 <sup>er</sup> cycle	<b>230 959</b>	117 410	113 549	49,16	<b>0,97</b>
2 <sup>nd</sup> cycle	73 955	46 410	27 545	37,24	<b>0,59</b>

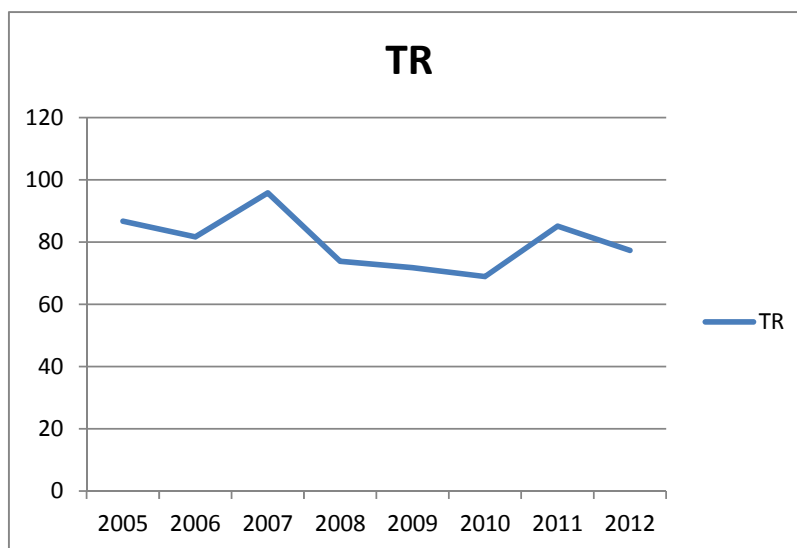
**Source :** Données agrégées par les auteurs à partir de : Annuaire statistique 2011-2012, MEPSA/DEPS.

Les tendances montrent que la participation des filles passe de 51,50% au primaire à 37,24% au secondaire 2<sup>ème</sup> cycle. Au fur et à mesure qu'on s'élève dans les niveaux d'éducation, il y a de moins en moins de filles. La participation des filles au système s'est fortement améliorée depuis 2008. En effet, cette année là, la parité filles/garçons était de 0,92 au primaire, 0,79 au collège, et 0,48 au lycée (Tableau de Bord MEPSA, 2010-2011). Alors que les filles n'étaient présentes au lycée qu'à la moitié de ce qu'elles étaient au primaire en 2008, quatre ans plus tard, elles améliorent leur position (soit les  $\frac{3}{4}$  de ce qu'elles étaient au primaire). En 2012, la participation est équitable entre les sexes au primaire (légèrement en faveur des filles). Au secondaire 1<sup>er</sup> cycle le chiffre situé à 0,97 augure des lendemains meilleurs quant à la participation dans la perspective d'une bonne couverture en termes d'éducation de base. Au secondaire 2<sup>ème</sup> cycle, le défi reste à relever dans ce domaine.

- *La rétention à travers le système*

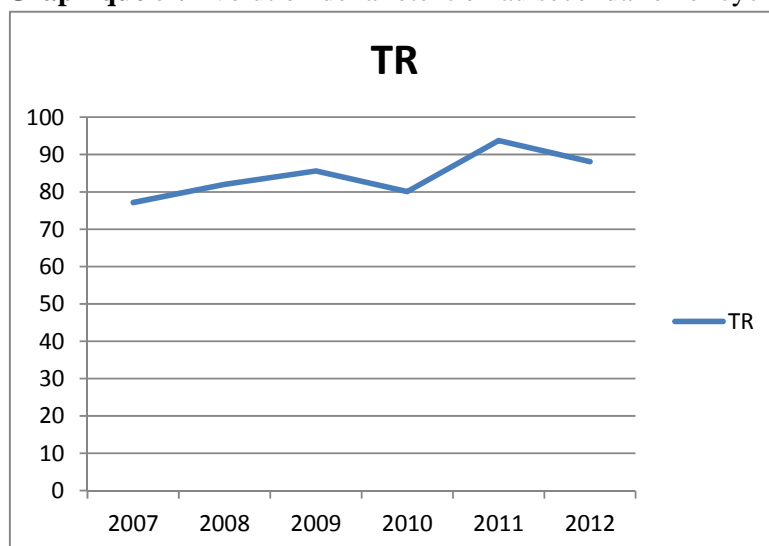
Le taux de rétention renseigne sur la capacité d'un système éducatif à maintenir tous les élèves entrant au début d'un cycle d'enseignement donné jusqu'à la fin. Les graphiques 3 et 4 donnent une illustration de ce phénomène.

**Graphique 4 :** Evolution du taux de rétention



Source : Annuaire statistique 2011-2012, MEPSA/DEPS, 2013

**Graphique 5 :** Evolution de la rétention au secondaire 1er cycle (Collège).



Sources : Tableau de Bord du MEPSA 2010-2011 ; Annuaire statistique 2011-2012, MEPSA/DEPS.

A tous les niveaux du système, la rétention présente une image plutôt fortement contrastée. Aucune tendance précise affirmée n'apparaît. Nous avons affaire à une rétention « brisée ».

*\* La situation des minorités ethniques*

Longtemps considérés comme des citoyens de seconde zone et laissés pour compte, les peuples autochtones constituent la couche la plus marginalisée et la plus vulnérable de la population congolaise. Les peuples autochtones sont souvent victimes de discrimination et d'exploitation en tant que main d'œuvre souvent mal rémunérée. Vivant dans la forêt et à la périphérie des villages bantou, ils ne sont pas impliqués dans la gestion des ressources forestières et communautaires. L'accès à l'école pour les enfants autochtones est encore faible. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), publié en 2008, rapporte que, selon les résultats obtenus à l'issue d'une enquête réalisée en milieu autochtone en 2006, plus de 65% des adolescents ne sont pas scolarisés. Cependant, cette situation évolue de manière significative au sein de la population autochtone composée de 10 à 13 ans (60% chez les garçons et 45% chez les filles). Les effectifs scolarisés pygmées pour l'année 2007-2008 répertoriés au niveau national sont de 13 689 au primaire (dont 6297 filles), et 847 au collège (dont 333 filles). Cela représente autour de 6% des effectifs globaux inscrits dans le primaire et le secondaire.

La rétention chez les apprenants pygmées est faible. En effet, sur 484 enfants pygmées inscrits au CP1 dans certains départements (régions), telles la Lékoumou et la Likouala, seulement 6 atteignent la classe de CM2, soit, 1,22% de taux de rétention.

La non scolarisation résulte de l'éloignement des écoles par rapport au lieu d'habitation et aux difficultés financières (accessibilité physique et économique). La faible sensibilisation des parents sur les bienfaits de l'école et le poids de la tradition sont aussi des facteurs majeurs de la non scolarisation de l'enfant pygmée. La déscolarisation résulte du nomadisme, de la pauvreté, de l'inadaptation des pygmées au système scolaire, du manque de soutien à la scolarisation.

Pour accélérer le rythme de scolarisation des enfants pygmées, des initiatives ont été prises par l'Etat et différents partenaires. L'international Partnership for HumanDevelopment (IPHD) qui développe un programme d'alimentation scolaire, de dotation de trousse scolaires, d'uniformes et de manuels, a scolarisé 1300 enfants pygmées. Le taux de promotion en classe supérieure est de 90 % et le taux d'abandon est inférieur à 50 %. Les confessions religieuses par l'intermédiaire de Caritas appuient la scolarisation des enfants pygmées par la distribution des kits scolaires.

L'UNICEF soutient la scolarisation des enfants pygmées par la distribution des kits scolaires et la vaccination. Les actions de scolarisation des peuples autochtones menées dans le cadre du programme (Congo/UNICEF) : « Education de base et équité », a permis d'insérer 265 enfants dans les écoles du secteur public, sur 1652 inscrits. En 2007, 4 000 trousseaux scolaires, composées de fournitures et de paires de sandales, ont été distribuées. La distribution s'est faite en impliquant d'autres partenaires particulièrement l'ONG Caritas).

L'Etat a identifié un projet éducatif : le PRAEBASE<sup>6</sup> (Programme d'Appui à l'Education de Base), sous la tutelle du ministère en charge de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation, avec un financement BM autour du volet « Appui à la scolarisation des enfants pygmées ». L'innovation avec ce projet est la création d'un Comité Technique Consultatif pour le soutien à la scolarisation des enfants pygmées afin d'harmoniser et de coordonner les approches des différents intervenants.

### **Objectif 3 : Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes**

« Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante » est un objectif essentiellement qualitatif et donc difficilement quantifiable.

Répondre aux besoins d'apprentissage des jeunes et des adultes suppose que l'enfant et le système éducatif soient considérés chacun en ce qui le concerne comme un problème. Du côté de l'enfant, il est possible que ce dernier soit différent des autres, et qu'il ait de ce fait des besoins spéciaux (en terme de savoirs et de cadre d'apprentissage : matériel spécial, cadre spécial, enseignants spéciaux...). Du côté du système éducatif, on peut penser que face à cet enfant à besoins spéciaux, le système éducatif ne soit pas équipé pour faire face à la diversité des besoins pour des raisons classiques (méthodes rigides, programme inadapté...). La problématique qui se trouve être au centre de l'objectif 3 de l'EPT est celle de considérer l'éducation dans l'optique de l'inclusion, c'est-à-dire, s'adapter à l'enfant qui ne peut apprendre normalement en faisant appel à des approches inclusives, celles qui prennent en compte les demandes implicites des apprenants qui sont menacés d'exclusion, du fait des rigidités du système éducatif.

---

<sup>6</sup> Le projet est clos depuis 2012.



Le taux d’alphabétisation de 15 à 24 ans n’a gagné que 1,6 point en 6 ans, soit de 2005 à 2011. A ce rythme de progression, on ne peut pas espérer atteindre la cible de 100% en 2015, à moins de multiplier les efforts pour pallier l’insuffisance des crédits et infrastructures dont ce programme a toujours souffert, ainsi que le manque du personnel qualifié.

De façon générale, le volet éducation non formelle au Congo concerne l’alphabétisation et la re-scolarisation. Officiellement, la re-scolarisation consiste en un cycle de rattrapage et de remise à niveau des enfants et adolescents déscolarisés en vue de leur insertion au cycle formel, professionnel ou dans les ateliers d’apprentissage.

Le sous-secteur de l’alphabétisation compte au total 300 centres d’alphabétisation en 2010, en augmentation par rapport aux statistiques recueillies en 2005 (179 centres d’alphabétisation). Au total 473 animateurs sont au service des centres d’alphabétisation cette année, la proportion des femmes représente environ 47%.

L’augmentation des centres d’alphabétisation se traduit par un accroissement du nombre d’auditeurs qui est passé de 7484 en 2005 à 9802 en 2010. Cette évolution est associée à un fort taux de participation des femmes parmi les auditeurs (56,3%).

L’expérience de ré-scolarisation mise en œuvre dans le département de Brazzaville dans le cadre du projet d’appui à la réhabilitation de l’Enseignement Primaire et de l’Alphabétisation (AREPA) - (volet alphabétisation) - a impulsé la création d’autres centres notamment dans le département de la Bouenza, la Cuvette, le Niari, le Pool, le Kouilou et de Pointe Noire. Cette approche de ré-scolarisation a pris en compte la scolarisation des enfants autochtones dans les départements de la Likouala et la Sangha au travers des centres d’éducation de base non formelle dits « Ecoles ORA » (Observation – Réfléchir –Agir). Actuellement, le programme de ré-scolarisation totalise 87 centres dont 22 écoles ORA pour un effectif total de 5824 apprenants, légèrement prédominant du point de vue du genre féminin (51%).

Pour assurer le fonctionnement de ces centres, des textes relatifs aux nominations et affectations d’un personnel au profit de ce secteur sont pris chaque année par le ministère. Les centres de ré-scolarisation sont installés dans des écoles primaires publiques en utilisant les mêmes locaux hormis les écoles ORA.

Dans la sphère éducation qualifiante (alphabétisation fonctionnelle), 512 jeunes déscolarisés ont été mis en atelier pour une imprégnation aux petits métiers. Cette formation assure des compétences ciblées aux besoins d’intégration du bénéficiaire en milieu d’emploi : mécanique et conduite, menuiserie, scierie, agro-pastoral, couture, restauration, agro-alimentaire, bâtiment, etc.

De 2000 à 2009, mille (1000) enfants ont été réinsérés dans le système formel dont 400 enfants issus des écoles ORA.

#### **Objectif 4 : Améliorer les taux d’alphabétisation des adultes**

L’alphabétisation est considérée comme un droit fondamental de l’être humain. C’est un fondement de l’EPT, de la réduction de la pauvreté et de l’élargissement de la participation à la société (UNESCO, 2007).

**Tableau 4 :** Evolution des structures et des auditeurs d’alphabétisation (2000-2012)

Années	Nbre de centres	Animateurs	Auditeurs		% femmes
			Total	Femmes	
2000	65	153	2524	1409	55,82
2001	82	106	3093	1835	59,33
2002	109	282	4498	2556	56,83
2003	86	220	3356	1932	57,57
2004	160	556	6900	3763	54,54
2005	179	254	7444	4292	57,27
2006	176	449	8214	4814	58,60
2007	317	633	13772	7470	54,24
2008	299	447	9999	5950	59,50
2012			8906	4746	53,28

**Source :** Direction de l’alphabétisation (DGEBA, MEPSA).

Si le nombre de centres en valeur absolue a beaucoup progressé, le nombre d’animateurs a connu une progression en dents de scie. Le maximum a été atteint en 2004 et en 2007. Le nombre d’auditeurs quant à lui a progressé régulièrement, atteignant un pic en 2007, avant de reculer en 2008 et 2012. Quelques remarques s’imposent cependant. En ce qui concerne les centres d’alphabétisation, on est passé de 317 en 2007 à 299 en 2008 pour des raisons de fermeture et de réhabilitations de certains centres. A propos des animateurs, le départ de certains bénévoles a fait qu’on soit passé de 633 en 2007 à 447 en 2008. Le nombre d’auditeurs a connu un effondrement entre 2007 et 2008, passant ainsi de 13772 à 8906.

Le degré d’alphabétisation d’un groupe donné doit être mis en relation avec les questions de rétention à l’école primaire. Après avoir fait le point de l’alphabétisation au Congo ces dernières

années, nous aborderons la question des résultats de l'apprentissage dans une perspective quantitative en nous appuyant sur la rétention de l'alphabétisation à l'âge adulte.

Sur le plan de la rétention de l'alphabétisation à l'âge adulte, l'idée de base est qu'en général, le cycle primaire vise de façon centrale mais non exclusive à donner aux élèves scolarisés un niveau de connaissances qui leur permettra d'être durablement alphabétisés à l'âge adulte. D'une manière générale, on considère que les différences constatées entre les pays reflètent les différences de qualité dans les services offerts.

Les conclusions du RESEN sur ce point indiquent que l'accroissement de la proportion d'alphabétisés est fonction du nombre d'années d'études, montrant ainsi l'importance du temps passé à l'école dans le processus d'acquisition de la lecture. Les résultats indiquent par ailleurs que le véritable « décollage » se fait seulement après 5 années de scolarisation. En effet, après quatre années de scolarisation, seules 27 % des personnes interrogées savent lire avec ou sans difficultés et seulement 4 % peuvent lire aisément. Pour les mêmes catégories, cette proportion passe respectivement à un peu plus de 49 % (soit environ un adulte sur deux) et à 9 % (soit un sur dix) après cinq années de scolarisation. Avec six années de scolarisation, deux adultes sur trois lisent avec ou sans difficultés.

Dans l'ensemble, il faudrait cibler la fin du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire, pour espérer atteindre une rétention universelle de l'alphabétisation à l'âge adulte dans le cas du Congo. En effet, selon les simulations développées dans le RESEN, aucune catégorie dans la population n'atteint la rétention universelle à la fin de l'enseignement primaire. Dans le meilleur des cas, le pourcentage d'adultes alphabétisés atteint à peine 80 % (pour les hommes en milieu urbain) après six années de scolarisation. Il faut attendre la 10<sup>ème</sup> année d'études, soit la fin du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire pour avoir des taux proches de 100 %. L'observation des résultats selon les différentes catégories, montre qu'une femme rurale après six années de scolarisation a environ 40 % de chance en moins (24 points de pourcentage en moins), qu'un homme issu du milieu urbain.

Les analyses conduites dans le RESEN sur la rétention de l'alphabétisation à l'âge adulte, montrent que la variable qui influe le plus sur la rétention de l'alphabétisation à l'âge adulte est le nombre d'années d'études. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, (même nombre d'années d'études, même âge, même milieu de résidence) un homme a plus de chances d'être alphabétisé de façon durable qu'une femme. De la même façon, les urbains ont une rétention légèrement meilleure que les ruraux. Ces conclusions viennent nous rappeler que l'atteinte de l'objectif 1 du

Cadre d'Action de Dakar est une nécessité impérieuse si l'on veut garantir une alphabétisation durable des populations.

### Objectif 5 : Atteindre la parité et l'égalité des sexes dans l'éducation

Au Congo, les femmes représentent plus de la moitié de la population, et constituent de ce fait, un potentiel important tant au plan économique, social, que politique. La réalité montre que les femmes continuent d'être marginalisées par rapport à tout ce qui touche la gestion des affaires publiques. Le DSRP (dans ses deux versions I et 2) a fait du genre un des axes stratégiques de la politique nationale qui se traduit à travers l'objectif ainsi formulé : « s'assurer que les garçons et les filles ont les mêmes chances d'accès et de maintien à l'école ou la formation d'une manière qui garantit leurs performances et des résultats satisfaisants dans tous les domaines de l'éducation » (politique genre).

**Tableau 5** : Indicateurs de contexte et d'efficacité interne (2011-2012 en %)

	Taux Brut de Scolarisation		Taux d'achèvement		Taux de rétention	
Primaire	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
	124,29	117,09	84,42	76,81	76,20	82,26
Secondaire 1	Transition primaire secondaire		Taux d'accès secondaire 1		Taux d'achèvement	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
	75	80	52	60	54,32	55,51
Secondaire 2	Transition secondaire 1-2		Taux d'accès secondaire 2		Taux d'achèvement	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
	29,1	40,3	28,33	37,74	15,84	26,84

Source : Annuaire statistique 2011-2012, MEPSA/DEPS, 2013.

On peut relever que les écarts entre les filles et les garçons sont importants dans certains cas. Prenons les cas des deux indicateurs fondamentaux que sont le TAP et le taux de rétention, dans la perspective de l'EPT. L'écart est de 6 points en faveur des garçons en ce qui concerne le taux de rétention (les filles sont distancées, bien que sur le TAP la situation soit l'inverse !). Sur l'achèvement, l'écart est moindre entre les filles et les garçons au collège (moins de 1 point en

faveur les garçons), mais 11 points au lycée. Il est intéressant de souligner que l'écart qui semble très important pour le secondaire 2<sup>e</sup> cycle s'explique par le fait que dès la fin du collège, les filles sont victimes du phénomène de décrochage scolaire en grand nombre.

### **Objectif 6 : Améliorer la qualité de l'éducation**

Scolariser tous les enfants en âge de fréquenter l'école est un objectif noble, mais cela ne suffit guère. L'enseignement n'a de sens que si les apprenants ont effectivement la possibilité d'apprendre et si ce qu'ils apprennent a du sens pour la vie. Combien de fois n'a-t-on pas décrié le manque de pertinence des savoirs dispensés ? Combien de fois n'a-t-on pas relevé l'insuffisance en quantité et en qualité des acquisitions scolaires ? Le principe annoncé par l'UNESCO (2005) est partagé par tous les analystes des systèmes éducatifs ; à savoir : « L'éducation doit permettre aux enfants de réaliser la plénitude de leur potentiel en terme de capacités cognitive, affective et créative ». La qualité semble être au centre de cette approche. La crédibilité des systèmes éducatifs se joue entre autres, à travers la qualité du processus d'apprentissage. Schubert relève que « la volonté pratiquement universelle, d'amélioration de la qualité de l'éducation est dans une large mesure motivée par l'incapacité des élèves à prouver qu'ils sont parvenus au niveau de connaissances attendu par leurs parents et la société » (ADEA, 2005 : 57). Ce que les apprenants savent faire constitue donc un indicateur de qualité.

Dans la compréhension du concept de qualité, on considère généralement que la salle de classe constitue l'espace privilégié de l'expression de la qualité à travers le travail des enseignants (la manière dont ils préparent et organisent leur travail en classe), l'éducabilité (tous les enfants sont capables d'apprendre) ou non des élèves, la gestion de la classe. Veiller à la qualité, c'est ne pas favoriser une « 'pratique d'enseignement chaotique' : maîtres et élèves fréquemment absents, le maître n'a pas de compétence requise pour assurer une bonne instruction, ne suit pas un plan de travail précis, se contente de lire son manuel sans même utiliser le tableau, donne peu d'exemples et d'exercices (...) » (Caron et Ta NgocChaû, 1998). Seront examinés tour à tour les résultats de l'apprentissage et la qualification du personnel enseignant.

- Les résultats d'apprentissage

Les résultats d'apprentissage sont aussi importants que les modalités d'évaluation. Nous nous limiterons cependant à l'appréciation globale de la production du système sans analyser les procédures de l'évaluation.

Sur le plan des apprentissages, l'utilisation des données de tests standardisés (type PASEC) présente l'avantage de cibler les progrès effectués par les élèves au cours d'une année scolaire. Ces progrès peuvent être mis en relation avec les conditions d'enseignement qui ont prévalu dans chacune des classes/écoles de l'échantillon (localisation, statut, organisation pédagogique de la classe/l'école, caractéristiques des enseignants/directeur...) avec en outre un contrôle des caractéristiques individuelles et familiales de chacun des élèves concernés (âge, sexe, niveau de scolarisation des enfants, niveau de richesse de la famille...). Les résultats issus de ces tests, permettent également de situer le niveau moyen d'acquisition des élèves d'un pays par rapport au niveau moyen des élèves d'autres pays ayant subi les mêmes tests. Dans le cas du Congo, les résultats de la dernière enquête standardisée disponibles remontent à 2009<sup>7</sup>. Les scores (calculés sur 100) obtenus par les élèves de la 2<sup>ème</sup> année au primaire au test du début d'année en français et en mathématiques sont respectivement de 28.9 et de 48.6 ; contre 44.3 et 45.2 en fin d'année. Quant à la 5<sup>ème</sup> année, les scores en français et en mathématiques en début et en fin d'année sont respectivement de 34.2 et de 43.5, contre 34.2 et 35.8. Sur ce point, le rapport PASEC conclut que près de 28% des élèves de 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années enquêtés par le PASEC, se trouvent en échec scolaire.

En ce qui concerne la déperdition scolaire, d'une manière générale, la situation se caractérise par des taux de redoublement élevés. En effet, le taux moyen de redoublement au primaire était de 19,31% en 2010, 25,75% en 2011, et 22,87% en 2012. Au collège et au lycée, les taux de redoublement en 2012 sont respectivement de 18,41% et 17,16%. En ce qui concerne les résultats aux examens, en 2010, le taux de réussite au BEPC était de 53,68%, au baccalauréat, il était de 42,84%.

- La qualification des enseignants

Le diagnostic posé dans le cadre du RESEN a mis en exergue l'impact de la formation initiale des enseignants. Il a été montré en effet que les enseignants bacheliers ou disposant d'un diplôme universitaire par exemple, sont plus efficaces que les enseignants ayant un niveau académique inférieur ; et qu'il y a 6 points de plus sur la probabilité de réussite pour les enfants dont les enseignants ont un niveau BAC ou plus. La formation initiale semble donc globalement avoir un effet positif sur les acquisitions des élèves. Examinons la situation sur la qualification des enseignants en 2011 sur la base des données disponibles.

---

<sup>7</sup> Une autre enquête s'est déjà déroulée en 2014. Les résultats sont en traitement actuellement.

**Tableau 6** : Répartition du personnel enseignant par département, selon le statut (secteur public, année scolaire 2010-2011)

Département	Total Enseignants	Femmes (%)	Enseignants Qualifiés (%)	Enseignants fonctionnaires/ contractuels (%)	Enseignants Bénévoles (%)	Enseignants Volontaires (%)
Brazzaville	2013	80	87	98,85	1,15	0
Pointe Noire	908	67	65	92,51	6,93	0,56
Kouilou	274	72	62	80,29	19,34	0,37
Niari	764	43	70	50	48,69	1,31
Bouenza	957	28	51	59	39,70	1,25
Lékoumou	360	30	45	60	40	0
Pool	991	45	51	63,57	35,33	1,10
Plateaux	658	36	48	64,43	34,19	1,38
Cuvette	690	40	66	73,39	25,45	1,16
Cuvette/Ouest	284	24	83	79,22	19,71	1,07
Sangha	274	31	41	53,28	46,72	0
Likouala	265	21	47	45,66	54,34	0
<b>Total</b>	<b>8438</b>	<b>51</b>	<b>68</b>	<b>72,37</b>	<b>26,82</b>	<b>0,81</b>

Source : Nos propres calculs à partir de l'annuaire statistique 2010-2011, MEPSA/DEPS, 2012.

Les disparités seront analysées sous le triple prisme de la qualification, du statut (fonctionnaire, bénévole/volontaire), et du genre. La première observation est que seulement 68% du personnel enseignant actif est qualifié. Sur ce plan, Pointe Noire et Brazzaville sont de loin sur dotées en personnel qualifié (respectivement 87% et 65%). La Cuvette Ouest fait mieux avec 83%. Les territoires marginalisés sont : la Lékoumou (45%), les Plateaux (48%), la Sangha (41%), la Likouala (47%).

La deuxième observation est que les bénévoles sont concentrés en dehors des grands centres urbains, même si Brazzaville et Pointe Noire emploient respectivement 1,15% et 6,93% d'entre eux. Dans neuf cas sur douze, la participation des volontaires/bénévoles à l'acte éducatif se situe entre 54% dans la Likouala et 25% dans la Cuvette.

La troisième observation est que la féminisation est un phénomène pour l'essentiel urbain. Brazzaville détient la « palme d'or » avec 80%, Pointe Noire, 67%. Mais il convient de relever que la féminisation ne semble pas constituer un handicap à la productivité du corps enseignant. En effet, la Banque Mondiale (2010) a montré que les femmes toutes choses égales par ailleurs, sont plus efficaces que les hommes, de même que les volontaires et les bénévoles le sont plus que les fonctionnaires. En moyenne il y a 2 points de pourcentages en plus sur la probabilité de réussite pour les élèves tenus par les femmes, et respectivement 9 et 5 points de pourcentage en plus sur la probabilité de réussite pour les élèves tenus respectivement par les bénévoles et les volontaires par rapport aux élèves tenus par un fonctionnaire.

Les tendances soulignées sur la formation et la qualification des enseignants au Congo (Banque Mondiale, op cit), sont sans ambiguïté. Par exemple, les enseignants bacheliers ou disposant d'un diplôme universitaire sont plus efficaces que les enseignants ayant un niveau académique inférieur. Il a été observé 6 points de plus sur la probabilité de réussite pour les enfants dont les enseignants ont un niveau BAC ou plus. La formation initiale semble globalement avoir un effet positif sur les acquisitions des élèves, en dehors des enseignants titulaires du Bac pédagogique. Globalement, la probabilité moyenne de réussite s'apprécie de 2,2 points lorsque la proportion des enseignants formés augmente de 1%. Dans un contexte international où le rôle déterminant des enseignants dans la livraison d'une éducation de qualité (développement professionnel des enseignants, rénovation pédagogique) est de plus en plus souligné, il y a de quoi se soucier de cette situation. En effet, on considère de plus en plus que les systèmes éducatifs sont confrontés à des enjeux de grande portée (besoins variés des apprenants : éducation à la citoyenneté, sensibilisation contre le VIH/Sida, etc.). C'est dans ce sens que Bipoupout et all (2008)<sup>8</sup> relèvent que parmi les facteurs qui conditionnent les enjeux auxquels l'école doit faire face, figure la formation des enseignants.

Pour terminer sur ce point, les encadrés 1 et 2 renseignent sur les grandes tendances relatives aux éléments de référence pour un enseignement primaire efficient.

---

<sup>8</sup>Bipoupout, C. et coll.(2008), Former pour changer l'école, Paris : Edicef / OIF.



**Encadré 1** : Eléments de référence pour un enseignement primaire efficient et de bonne qualité, (positionnement du Congo en 2011)

Variable	Référence pour 2015	Position du Congo
<b>Production des services éducatifs</b>		
. Salaire moyen des maîtres (unités de PIB/tête)	3,5	0,9**
. Rapport élèves/maîtres	40	59
. Dépenses courantes hors salaires des maîtres (% dépenses courantes)	33	19***
. Taux moyen de redoublement (%)	10 ou moins	19,7
<b>Financement du système</b>		
. Recettes publiques (% PIB)	14 – 16 – 18	
. Dépenses courantes d'éducation (% recettes publiques)	20	10,7***
. Dépenses courantes pour le primaire (% dépenses courantes d'éducation)	50	18***
. Effectifs dans le privé (% total)	10	33

Sources : Bruns et all. (2003) ; DEPS/MEPSA.

\*chiffres de 2010 ; \*\* chiffres de 2009 ; \*\*\*chiffres de 2007.

**Encadré 2** : Les paramètres clés de l'enseignement primaire au Congo selon la performance vis-à-vis de l'EPT (année 2011)

Variabes	Niveau de l'indicateur
Taux Brut de Scolarisation (%)	123,28%
Taux d'Achèvement du Primaire (%)	85,32%
Revenus de l'Etat, hors dons (% du PIB)	2,6%
Dépenses publiques courantes pour l'éducation	96 779*
En % du PIB	2,6%
En % des revenus de l'Etat	11,6%
Dépenses publiques courantes pour l'éducation primaire	13 118**
En % du PIB	
En % des dépenses publiques courantes d'éducation	18%**
Coût unitaire (% du PIB/habitant)	0,04**

Variables	Niveau de l'indicateur
Salaires moyens des enseignants (unités de PIB/habitant)	1,8
Rapport élèves-maître	59
Pourcentage d'élèves dans les écoles privées	33%
Taux moyen de redoublement (%)	19%

Source : DEPS/MEPSA. \* en millions de FCFA ; \*\* chiffres de 2007.

Il ressort que le Congo affiche en 2011 des valeurs qui ne sont pas en ligne avec les éléments de référence pour un système efficient. A titre d'exemple, sur le rapport élèves-maîtres, le gap est de 19 points ; il est de 23 points en ce qui concerne la proportion des élèves dans le secteur privé ; il est de 9 points sur le taux de redoublement. En ce qui concerne le taux d'achèvement, la distance restante à parcourir est aussi grande (soit autour de 15 points).

#### **SECTION IV : MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES DE L'EPT**

Après la conférence de Dakar en 2000, le gouvernement a engagé des actions concrètes dans le secteur de l'éducation pour redynamiser le système éducatif et garantir l'enseignement primaire à tous les enfants par :

- l'abolition des frais scolaires ; la gratuité des manuels scolaires ; le recrutement de plus de 6000 enseignants entre 2002 et 2010,
- la mise en œuvre de programme de construction de 581 nouvelles salles de classe et la dotation de plus de 11 000 tables-bancs depuis 2005,
- la relance des activités d'alphabétisation des adultes et de l'éducation de base non formelle au niveau national,
- la rédaction de nouveaux programmes d'enseignement qui intègrent le VIH/SIDA et l'instruction civique.

La formation en cours de service a été un levier important dans la stratégie globale de la réalisation des objectifs de l'EPT. Le MEPSA a mis en œuvre un vaste programme de formation au profit du personnel de l'enseignement primaire à travers le Projet d'Appui à l'Education de Base (PRAEBASE) : les enseignants titulaires (fonctionnaires), les bénévoles, les directeurs d'écoles, les conseillers pédagogiques, et les inspecteurs. Ces formations ont touché au cours de l'année 2010 :

- 166 membres des réseaux départementaux des formateurs de l'enseignement, constitués des inspecteurs d'enseignement primaire, de conseillers pédagogiques, de professeurs de collèges et de lycées, chargés d'assurer au plan local, la formation en cours de service des enseignants,
- 1179 enseignants du primaire nouvellement recrutés,
- 863 bénévoles, sans distinction de diplôme, qui ont reçu une formation qualifiante,
- 532 inspecteurs et conseillers pédagogiques,
- 1315 directeurs d'écoles, et 307 bénévoles titulaires du baccalauréat.

Depuis quelques années, dans le cadre de l'éducation inclusive, un programme est mis en œuvre pour la scolarisation des enfants autochtones dans les écoles spéciales dites ORA (Observer, Réfléchir, Agir), appuyé par l'UNICEF. La promotion des écoles adaptées aux besoins spécifiques des populations constitue un levier important pour accélérer les progrès vers l'atteinte des objectifs de l'EPT.

Dans le cadre du développement de l'éducation de la petite enfance, il y a eu la création des centres d'éveil communautaires(CEC) en milieu rural dans lesquels les enfants des populations vulnérables sont très fréquents en vue de favoriser l'accès massif des ruraux à l'éducation pour tous. La stratégie nationale de la petite enfance est en cours d'élaboration.

Pour œuvrer en faveur de la scolarisation des filles (UNGEI), il y a eu récemment le développement d'un partenariat avec le Forum de Femmes Educatrices en Afrique (FAWE) qui a abouti à la mise en place du Réseau National de l'Education des Filles et à l'élaboration de la stratégie nationale de l'éducation de la jeune fille. Cette initiative qui contribue à atteindre le 3<sup>ème</sup> objectif du millénaire pour le développement est également appuyée par l'UNICEF.

D'une façon générale, le partenariat a été dynamisé et les Parlementaires ont été sensibilisés sur les enjeux de l'EPT et de plus, des réseaux de la société civile pour l'EPT ont été créés.

### **Un aperçu des difficultés à surmonter pour l'atteinte des objectifs de l'EPT**

Les difficultés sont de différents ordres : organisationnel, matériel, humain et financier notamment. On note principalement :

#### *- Une Insuffisance des capacités physiques d'accueil*

L'évolution du taux net de scolarisation requiert la disponibilité des salles de classes. Mais à ce jour les structures existantes ne permettent pas d'accueillir dans les bonnes conditions la proportion d'élèves scolarisés, où l'on rencontre des classes surpeuplées avec un ratio élève/classe pédagogique (68, 99 ; DEP/MEPSA, 2010) au niveau national. Il faut également signaler l'insuffisance des écoles dans le milieu rural de même que dans les grandes villes, ce qui nous renvoie au problème de la carte scolaire nationale.

#### *- Une mauvaise répartition du personnel enseignant*

Ces dernières années, le gouvernement a recruté un nombre important d'enseignants. Malgré les efforts fournis, le déficit en personnel enseignant persiste. Il en résulte le phénomène des classes multi grades surtout à l'intérieur du pays.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation parmi lesquelles :

- les aléas en matière d'affectation du personnel ;
- le départ massif des enseignants vers les administrations, surtout celles présentant plus d'avantages sociaux ;
- l'attitude complaisante de l'administration scolaire qui tolère les refus par les enseignants des postes d'affectation.

- ***Des difficultés dans la mise en œuvre du Plan National d'Education Pour Tous***

La difficulté de la mise en œuvre du plan national d'Education pour tous pourrait s'expliquer d'une part, par le faible taux de décaissement des fonds pouvant permettre d'opérationnaliser les activités retenues et d'autre part, par la mauvaise gouvernance.

- ***Des difficultés de décaissements des fonds alloués aux établissements primaires***

Les difficultés de décaissement pourraient s'expliquer par la lourdeur de la chaîne de dépense mise en place.

- ***Des difficultés de scolariser les enfants autochtones***

Cette couche vulnérable a du mal à cohabiter avec les bantous. A cela s'ajoute la difficulté du respect du calendrier scolaire à cause de leur mobilité.

- ***Un manque de continuité éducative (existence des écoles à cycle incomplet)***

Dans certaines localités, les écoles n'ont pas de cycle primaire complet. Ce qui pénalise certains élèves à achever tout le cycle.

- ***Une persistance de l'existence des classes multigrades, des mauvaises pratiques pédagogiques et de la surcharge des salles de classe***

Les difficultés relevées dans la mise en œuvre des objectifs de l'EPT sont imputables aux faiblesses institutionnelles. A travers une matrice FFOM, il est possible de relever les principales contraintes qui plombent une gestion efficace du système.

**Tableau 7 :** Matrice FFOM (Cadre opératoire de l'assurance bonne gouvernance dans le système éducatif)

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p><i>*Loi scolaire favorable au développement de la scolarisation,</i></p> <p><i>*Forte scolarisation (scolarisation primaire généralisée),</i></p> <p><i>*Scolarisation des peuples autochtones et d'autres jeunes à handicap,</i></p>	<p><i>*Mauvaise gouvernance (allocation des enseignants aux établissements, Rapport enseignants / agents de l'administration non rationnel, Important stock d'enseignants évoluant en dehors du système, etc.).</i></p>	<p><i>*Cadre réglementaire existant (politique nationale d'éducation formulée : stratégie sectorielle élaborée, plan national EPT disponible),</i></p> <p><i>*Participation importante des privés à l'éducation,</i></p>	<p><i>*Faible productivité des produits du système (compétence des produits),</i></p> <p><i>*Faible compétitivité du système,</i></p> <p><i>*Renforcement des inégalités (sociales, spatiales, de genre),</i></p> <p><i>*Conflits latents.</i></p>

	<p><i>* Mauvaises conditions de l'offre d'éducation,</i></p> <p><i>* Faible qualité de l'éducation.</i></p>	<p><i>* Partenariat diversifié avec les PTF, partenariat bilatéral dynamique, etc.),</i></p> <p><i>* L'option affirmée par les gouvernants quant à l'application de la GAR comme méthode de gouvernance,</i></p> <p><i>* Cadre macro-économique favorable.</i></p>	
--	---	--	--

## SECTION V : PERSPECTIVES POUR L'APRES-2015

Les signaux émis par les résultats de l'évaluation de l'EPT au Congo suggèrent qu'il est impérieux d'agir à la fois sur le droit des personnes à l'éducation et sur leurs droits dans, et par l'éducation. Cela suppose : (i) lutter pour le droit à l'éducation des femmes et des filles en veillant sur leur maintien à l'école et en leur garantissant une éducation de qualité d'une part, et d'autre part, en renforçant l'égalité de genre dans les politiques éducatives. Cela permettra d'assurer l'autonomisation économique et l'empowerment des femmes, (ii) soutenir et renforcer la responsabilité des pouvoirs publics (la bonne gouvernance sur tous les plans) et des acteurs locaux à garantir l'éducation pour tous.

Les contraintes vers la réalisation des objectifs de l'EPT et les faiblesses relevées dans la mise en œuvre des stratégies envisagées orientent les activités post 2015. Elles visent la consolidation des acquis antérieurs et le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation. Il est envisagé de :

### 5.1. Les défis au niveau national

- Élaborer un plan d'éducation en l'élargissant au secondaire 2<sup>nd</sup> cycle;
- Elaborer les plans départementaux de l'EPT pour les intégrer dans le processus de décentralisation enclenché;
- Améliorer les conditions d'apprentissage en agissant sur les facteurs scolaires et extrascolaires en vue d'améliorer l'efficacité interne du système;
- Renforcer la politique de dotation des écoles en manuels;
- Accélérer la scolarisation des enfants autochtones;
- Renforcer la politique de formation initiale et continue des enseignants;
- Poursuivre le recrutement des enseignants qualifiés et par conséquent arriver à l'élimination du phénomène des enseignants bénévoles;
- Mobiliser un volume adéquat des ressources financières en faveur de l'EPT;
- Améliorer la politique de gestion des personnels;
- Améliorer la carte scolaire nationale pour relever les nouveaux défis de scolarisation ;
- Améliorer les mécanismes de circulation de l'information en vue de la faire partager avec les différents acteurs internes et externes de l'EPT;
- Redéployer le personnel abusivement détaché dans les classes.

## 5.2. Priorités nationales

- Amélioration de la gouvernance scolaire;
- Elaboration de la carte scolaire adaptée au contexte socioéconomique et amélioration du SIGE;
- Amélioration de la qualité de l'éducation par la formation initiale et continue des enseignants, la réforme des programmes; la dotation en manuels et autres matériels didactiques et la généralisation des laboratoires et bibliothèques;
- Vulgarisation des TIC
- Promotion de l'éducation inclusive, notamment celle des enfants autochtones
- Amélioration de la gouvernance scolaire;
- Elaboration de la carte scolaire adaptée au contexte socioéconomique et amélioration du SIGE;
- Amélioration de la qualité de l'éducation par la formation initiale et continue des enseignants, la réforme des programmes; la dotation en manuels et autres matériels didactiques et la généralisation des laboratoires et bibliothèques;
- Vulgarisation des TIC
- Promotion de l'éducation inclusive ;
- Mettre en œuvre la stratégie nationale de la petite enfance pour la mise à l'échelle des centres d'éveil communautaires de la petite enfance dans tous les départements,
- Redynamiser les actions d'alphabétisation et de ré scolarisation par le financement substantiel de la stratégie nationale,
- Augmenter la part du budget alloué à l'éducation.

## 5.3. Recommandations pour le post 2015

- Tous les enfants finissent le cycle primaire et accèdent au collège: plus d'abandon au niveau primaire;
- Les taux de redoublement au secondaire sont réduits de moitié;
- 30% des enfants de 3 à 5 ans bénéficient d'une préscolarisation;
- 20 % des élèves de 5<sup>ème</sup> se dirigent vers le collège technique;
- 60 % des élèves de 3<sup>ème</sup> générale poursuivent en classe de seconde générale;
- 25% des élèves de 3<sup>ème</sup> se dirigent vers le lycée technique;
- 77% des bacheliers poursuivent dans l'enseignement supérieur;



- Mobiliser plus de financement pour l'éducation (25% du budget de l'Etat, 50% de la part consacrée à l'éducation de base par rapport au budget de l'éducation, 5% du PIB consacré à l'éducation)

## REFERENCES

- ADEA, 2005, Le défi de l'apprentissage : améliorer la qualité de l'éducation de base en Afrique subsaharienne, Paris : l'Harmattan.
- Banque Mondiale, 2010, Le système éducatif congolais, diagnostic pour une revitalisation dans un contexte macroéconomique plus favorable, Document de travail de la B.M., N°183, Banque Mondiale, Washington DC.
- Bruns, B., Mingat, A. et R. Rakotomalala, 2003, Réaliser la scolarisation primaire universelle en 2015, une chance pour tous les enfants du monde, Washington DC, Banque Mondiale.
- Carron, G. et Ta NgocChâu, 1998, La qualité de l'école primaire dans des contextes de développement différents, Paris : UNESCO/IPE.
- Confemen/ Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation, 2009, L'enseignement primaire au Congo : à la recherche de la recherche de la qualité et de l'équité.
- Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, Plan National de Développement du Congo, 2012-2016, Livre I : Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP), Brazzaville.
- Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, Direction des Etudes et de la Planification, 2012, Tableau de Bord de l'enseignement primaire et secondaire, année scolaire 2010-2011.
- Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, chargé de l'Alphabétisation, 2006, Plan National d'action de l'Education Pour Tous (PNA/EPT), document reformulé, Brazzaville.
- Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, Direction des Etudes et de la Planification, 2013, Annuaire statistique 2011-2012, Brazzaville.
- Mpemba, J., 2012, Rapport de consultation portant sur l'évaluation de l'exécution du programme de formation réalisé au cours de l'année 2010, Brazzaville, PRAEBASE.
- République du Congo, 2014, Stratégie sectorielle de l'éducation (2015-2025), Brazzaville.
- République du Congo / Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration, 2013, 3<sup>ème</sup> Rapport national de suivi des progrès vers l'atteinte des OMD, Brazzaville.
- Unesco, 2005, Rapport mondial sur le suivi de l'Education Pour Tous, Paris : UNESCO.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : TABLEAUX STATISTIQUES

**Tableau 1.** Evolution de la population scolarisable

Groupes d'âge et niveaux	2014	2016	2018	2020	2022	2024	2025
3-5 ans (Préscolaire)	354 271	349 202	343 172	336 078	334 803	338 667	340 615
6-11 ans (Primaire)	642 892	665 645	685 231	688 240	673 184	660 191	656 599
12-15 ans (secondaire 1)	360 734	392 767	414 107	426 676	446 409	450 302	445 777
16-18 ans (secondaire 2)	248 170	257 057	271 172	298 122	305 414	316 032	326 280
19-22 ans (supérieur)	310 193	319 268	328 649	342 121	367 077	391 713	399 513
Population totale	4 262 695	4 416 688	4 563 105	4 703 896	4 864 368	5 030 315	5 115 400

Sources : Institut national des statistiques et des études économiques.

**Tableau 2 :** Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques 2010-2014

Années civiles	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Population totale</b>	3,939,114	4,020,269	4,101,605	4,182,800	4,262,695
<b>PIB Pétrole</b>					
PIB pétrole prix courants (milliards de FCFA)	4 036,0	4 708,0	4 509,0	3 861,0	4 102,5
PIB pétrole prix constant 1990	459,4	437,4	395,3	354,6	390,8
croissance prix constants		-4,8%	-9,6%	-10,3%	10,2%
évolution des prix (pétrole)		22,5%	6,0%	-4,5%	-3,6%
<b>PIB hors pétrole et mines</b>					
PIB hors pétrole prix courants (milliards de FCFA)	1 911,0	2 096,0	2 470,0	2 796,0	3 106,4
PIB hors pétrole prix constant 1990	926,9	996,0	1 092,9	1 183,0	1 268,8
croissance prix constants		7,5%	9,7%	8,2%	7,3%
évolution des prix (hors pétrole)		2,1%	7,4%	4,6%	3,6%
<b>PIB Total</b>					
PIB total aux prix courants (milliards FCFA)	5 947,0	6 804,0	6 979,0	6 657,0	7 208,9
PIB total prix constant 1990	1 386,3	1 433,3	1 488,2	1 537,6	1 659,5
croissance prix constants		3,4%	3,8%	3,3%	7,9%
<b>PIB par habitant</b>					
PIB par habitant aux prix courants (FCFA)	1 509 730	1 692 424	1 701 529	1 591 518	1 691 152
PIB par habitant à prix constants 1990	351 930	356 525	362 836	367 589	389 319

Sources : Ministères des Finances.

**Tableau 3:** Evolution du budget et sa répartition intra-sectorielle (millions de FCFA et en %)

Niveau d'enseignement	2008	2009	2010	2011	2012
Presc+prim+Alpha	41 701	36 087	46 093	46 312	50 800
Ens. Secondaire	18 509	15 585	20 941	21 803	26 063
ETP	13 742	7 578	13 254	16 933	21 117
Ens. Supérieur	22 717	22 373	25 633	28 984	36 278
TOTAL	96669	81623	105921	114032	134258
Prim+Presc+Alpha	<b>43,1%</b>	<b>44,2%</b>	<b>43,5%</b>	<b>40,6%</b>	<b>37,8%</b>
Ens. Secondaire	<b>19,1%</b>	<b>19,1%</b>	<b>19,8%</b>	<b>19,1%</b>	<b>19,4%</b>
ETP	<b>14,2%</b>	<b>9,3%</b>	<b>12,5%</b>	<b>14,8%</b>	<b>15,7%</b>
Ens. Supérieur	<b>23,5%</b>	<b>27,4%</b>	<b>24,2%</b>	<b>25,4%</b>	<b>27,0%</b>
Tous niveaux	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Banque Mondiale

**Tableau 4 :** Evolution des effectifs du préscolaire

Enseignement préscolaire	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Elèves	27 639	31 629	38 187	39 187	43 472	46 370	53 920
Population scolarisable (3-5 ans)	310 918	310 918	310 918	322 491	321 771	321 240	345 553
<b>Taux Brut de Scolarisation</b>	<b>6,9 %</b>	<b>10,2 %</b>	<b>12,3 %</b>	<b>12,2 %</b>	<b>13,5 %</b>	<b>14,4 %</b>	<b>15,6 %</b>

Sources : DEPS, MEPSA.

**Tableau 5 :** Evolution des effectifs et indicateurs d'accès et de couverture

Primaire	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Elèves	617 010	621 702	661 548	671 683	705 093	731 997	734 493
Population 6-11 ans	494 531	511 840	529 755	540 160	559 195	577 192	593 816
Taux brut d'admission (BA)	90,3 %	93,2 %	102,4 %	106,2 %	112,2 %	100,2 %	104,2 %
Taux Brut de Scolarisation (TBS)	109,9 %	110,7 %	122,5 %	124,3 %	126,1 %	126,8 %	123,7 %
Taux d'achèvement (TA)	73,8 %	89,3 %	75,6 %	76,2 %	77,4 %	85,3 %	80,3 %
Taux de rétention (TR)	81,7 %	95,8 %	73,9 %	71,8 %	68,9 %	85,1 %	77,4 %

Sources : DEPS, MEPSA

**Tableau 6 :** Ratio élèves/maître au primaire (2011-2012)

RATIO	DEPARTEMENT												
	KOUILOU	NIARI	LEKOU-MOU	BOUENZA	POOL	PLATEAUX	CUVETTE	CUVETTE OUEST	SANGHA	LIKOUALA	BRAZZAVILLE	POINTE NOIRE	TOTAL
Elèves/ maître	67,39	61,32	85,85	64,48	53,38	71,02	51,69	83,42	46,68	79,58	45,77	61,30	59,55

Sources : Analyse des Statistiques Scolaires, MEPSA, 2013.

**Tableau 7 :** Evolution des effectifs du secondaire 1<sup>er</sup> Cycle

Secondaire général 1 <sup>er</sup> Cycle	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Elèves	193 238	201 294	215 230	206 237	216 060	220 828	230 959	235 743	253 984
Population scolarisable (12-15 ans)	326 602	326 602	326 602	325 182	329 056	333 101	337 740	343 648	351 276
Taux Brut de Scolarisation	59,2	61,6	65,9	63,3	65,6	66,3	68,4	68,6	72,3

Source : DEPS/MEPSA.

**Tableau 8 :** Indicateurs de flux d'élèves par sexe, selon le niveau d'étude (année 2012).

<b>Primaire</b>	Taux de scolarisation F/G : 0,98	Taux d'accès F/G : 0,98	Taux de rétention F/G : 1,0	Taux d'achèvement F/G : 0,98
<b>Collège</b>	Transition primaire-secondaire F/G : 0,9	Taux de scolarisation F/G : 0,93	Taux d'accès secondaire 1 F/G : 0,9	Taux d'achèvement F/G : 0,93
<b>Lycée</b>	Transition second. 1-2 F/G : 0,7	Taux de scolarisation F/G : 0,68	Taux d'accès secondaire 2 F/G : 0,7	Taux d'achèvement F/G : 0,8

Source : Tableau de Bord de l'enseignement primaire et secondaire, 2011-2012, DEPS/MEPSA

**Tableau 9 :** Taux Brut d'Admission (TBA), Taux d'Achèvement au Primaire (TAP) 2005-2011.

Département	2005		2011	
	TBA	TAP	TBA	TAP
Kouilou	87,59	81,86	109,78	90,75
Niari	84,26	61,45	124,65	82,52
Bouenza	83,54	72,13	114,53	79,7
Lékoumou	83,70	47,22	113,2	56,38
Pool	78,07	46,18	143,56	83,56
Plateaux	62,5	46,99	122,62	63,22
Cuvette	70,26	47,79	101,62	88,06
Cuvette-O	61,49	49,5	118,22	45,39
Sangha	122,29	97,17	102,02	81,78
Likouala	48,08	33,55	108,69	87,01

Source : MEPSA 2013.

## ANNEXE II : GLOSSAIRE DES EXPRESSIONS EMPLOYÉES

**Education Pour Tous(EPT)** : Le concept d'éducation pour tous (E.P.T.) est polysémique. Certains pays préconisent une vision réduite et assimilent l'éducation de base à l'éducation primaire ; d'autres y incluent le premier cycle de l'enseignement secondaire ; d'autres y incluent l'éducation pré-primaire (l'Unicef en particulier y accorde une grande priorité) ; d'autres enfin y incluent l'alphabétisation des adultes. Cette multiplicité de conceptions rend difficile toute démarche d'évaluation. La définition pragmatique qui tend à faire consensus s'en tient à une éducation primaire pour tous (*Encyclopaedia Universalis*).

**Education Primaire Universelle(EPU)**: Atteinte d'un taux d'achèvement du Primaire de 100%.

**Équité** : Dans le domaine de l'éducation, la notion d'équité renvoie à une répartition juste et équitable des services éducatifs donnant ainsi la chance à tous les individus ou groupes d'individus d'accéder à un niveau déterminé du système éducatif dans des conditions équivalentes d'apprentissage, de réussite et d'accessibilité au marché de l'emploi ou du travail.

**Genre** : Le genre se réfère aux relations sociales entre les hommes et les femmes et aux différences structurelles qui les caractérisent en terme de rôle, de statut, fonction socialement attribués et culturellement justifiés, et qui évolue dans le temps et dans l'espace. Le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable.

**Indice de parité** : Rapport entre un taux féminin et un taux masculin. Exemple : indice de parité = TBS féminin sur TBS masculin.

**La parité** : La parité dans l'éducation signifie généralement que les personnes des deux sexes sont présentes dans le système éducatif en nombre égal. La parité n'est pas un but en soi, mais une des étapes vers l'égalité de genre dans l'éducation. Pour atteindre l'égalité dans l'éducation, il ne suffit pas d'arriver à 50-50 mais aussi s'assurer que les filles et les garçons ont les mêmes chances d'accéder et de réussir à l'école et, plus tard leur vie.

**Taux Brut d'Admission (TBA)** : Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis en première année et le nombre d'enfants ayant l'âge légal d'admission au cycle. Exemple pour le primaire (6 ans).

**Taux Brut de Scolarisation(TBS)** : Rapport entre le nombre total d'élèves scolarisés et le nombre d'enfants ayant l'âge légal de scolarisation (tranche d'âge de 6-11 ans pour le primaire et 12-15 ans pour le premier cycle du secondaire).

**Taux d'Achèvement d'un cycle** : Rapport entre les élèves nouvellement admis au dernier niveau du cycle et la population totale ayant l'âge légal d'être scolarisé à ce niveau. Exemple : le taux d'achèvement au primaire = nombre d'élèves nouvellement admis au CM2 sur la population de 11ans

**Taux d'alphabétisation** : Proportion de la population de 15 ans et plus qui savent lire et écrire dans une langue quelconque. (y compris les langues nationales). L'enregistrement est déclaratif.

**Taux de survie** : Nombre d'élèves/apprenants d'une cohorte qui atteint un niveau avec ou sans redoublement sur le nombre total initial de la cohorte.

**Taux Net de Scolarisation (TNS)** : Rapport entre le nombre total d'élèves scolarisés ayant l'âge légal de scolarisation et le nombre total d'enfants ayant l'âge légal de scolarisation.